

SOCIÉTÉ

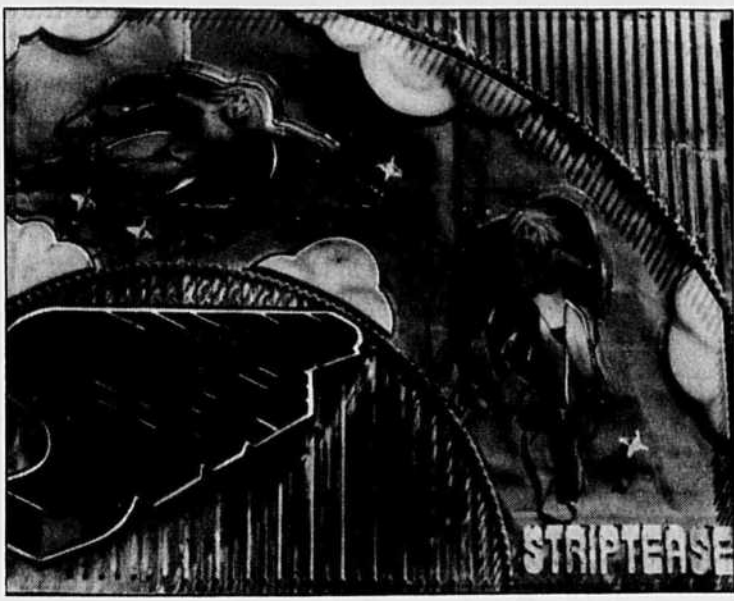


PHOTO JACQUES NADEAU

L'érotisme sous la férule de l'arbitraire

Pour réglementer l'affichage des marchands de sexe, Montréal a dû se livrer à un périlleux slalom juridique dont l'issue est incertaine. Page B-1

Côté rabroue les médecins

Les moyens de pression ne freineront pas l'adoption de la réforme de la santé

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, n'entend pas céder à la pression des médecins qui viennent d'annoncer leur intention de tenir une série de journées d'études qui vont perturber les hôpitaux d'ici à la fin juin.

Les fédérations de médecins du Québec (omnipraticiens, spécialistes, étudiants et internes) entendent convaincre Québec de retirer son projet de loi 120 sur la réforme des services de santé et des services sociaux, actuellement à l'étude en commission parlementaire.

M. Côté a dit hier avoir constaté chez les médecins « une volonté bien arrêtée de défendre le statu quo ». Il rappelle que « le système de santé est fait d'abord pour les bénéficiaires, pas d'abord pour les médecins ». Et affirme que ces moyens de pression n'infléchiront pas sa volonté de faire adopter sa réforme avant l'été.

« Il va y avoir un projet de loi, dit-il. Il sera adopté avant la fin juin et il va s'appliquer par la suite. Point. Les médecins ne sont pas des gens différents des autres dans la société et à partir du moment où la volonté législative s'est exprimée, chacun des citoyens du Québec, qu'il soit citoyen consommateur, citoyen décideur ou

Voir page A-4: Côté

100 millions pour lutter contre le smog urbain

OTTAWA (PC) — Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a exprimé l'espoir, hier, que son plan de lutte à l'ozone au sol fera l'objet d'ententes fédérales-provinciales bilatérales dans moins d'un an. Ce plan, dont la réalisation est évaluée à 100 millions \$ au cours des cinq premières années, a été approuvé par le conseil au début de la semaine, au cours d'une réunion à Halifax.

L'ozone au sol constitue l'un des éléments les plus dangereux du smog. Il est le résultat de la réaction des polluants de l'air en présence de

la lumière solaire.

Au cours de l'été, plus de la moitié de tous les Canadiens sont exposés à des concentrations d'ozone jugées nuisibles.

Selon le plan, il appartiendra à chaque province de décider des moyens à prendre pour réduire les émanations polluantes, qui produisent l'ozone au sol. Les principales sources sont les automobiles et les camions, les imprimeries, les teintureries, les centrales électriques et les produits de consommation comme les peintures et les solvants.

Voir page A-4: Smog

Le comité Girard-Peters exhorte les télédiffuseurs à la concertation

Radio-Canada devrait réduire sa publicité et retrouver son ascendant culturel

Paule des Rivières

LE CRTC devrait décréter un moratoire de trois ans sur toute nouvelle licence de télévision. Radio-Canada devrait limiter sa publicité à huit minutes par heure, au lieu de 12, et, tout en demeurant une télévision généraliste, « rétablir son ascendant culturel et social ».

Les télédiffuseurs devraient par ailleurs cesser sur-le-champ de faire de la surenchère pour s'arracher des émissions et devraient plutôt s'unir pour augmenter leur volume publi-

citaire.

Il en va de leur survie, estime le comité Girard-Peters sur la situation économique de la télévision, qui a rendu publics hier son rapport et ses 44 recommandations pour redresser une industrie moribonde.

Le comité suggère que tous les intervenants de l'industrie de la télévision canadienne se réunissent en sommet, afin d'élaborer une véritable stratégie industrielle.

« La télévision traverse une mauvaise passe, la télévision francophone encore davantage. À moins de correctifs majeurs, l'avenir de la té-

lvision semble précaire », a résumé, hier, M. Jacques Girard, président de Québecor, coprésident du groupe de travail que l'ex-ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse, mettait sur pied l'été dernier. M. J.R. Peters, président de Peters Management Limited, est aussi président du comité ; les trois autres membres sont Michèle Bazin, écrivain, M. Michel Pauzé, président de Référium, et Robert Short, de Short & Associates, de Burlington.

M. Girard a également prévenu qu'il n'y a pas de solution miracle. Le rapport remis au successeur de

M. Masse, M. Perrin Beatty, ne contient d'ailleurs pas de mesures révolutionnaires, mais ce que M. Girard appelle « des mesures pragmatiques » en vue d'une « action coordonnée ». Si le gouvernement et l'industrie télévisuelles acceptaient ses suggestions, les télévisions pourraient retrouver leur santé d'ici deux à trois ans, croit-il.

Le comité insiste sur la nécessité de maintenir « l'excellence de la programmation canadienne », mais s'intéresse beaucoup plus aux questions de gros sous, donc de publicité, nerf

Voir page A-4: Télédiffuseurs



PHOTO JACQUES NADEAU

La musique pour vaincre la cacophonie de la guerre

Une quinzaine de formations musicales se sont relayées au Complexe Desjardins, hier, pour y livrer une *Première Symphonie pour l'Humanité*. Dans le cadre de la 43e Journée mondiale de la Croix-Rouge, les musiciens se sont mobilisés afin de rappeler notre devoir de venir en aide aux victimes de toutes les guerres. L'alto Natalie Racine, ci-dessus, fait partie d'un sextuor qui voudrait aussi mettre un holà à la guerre.

Voir page A-4

CANNES

Mamet enfonce le clou

Thierry Horguelin

Envoyé spécial à Cannes

AVANT-HIER encore, ils annonçaient une lessive ou un plan d'épargne. Subitement, ils furent tout nus. Puis, du jour au lendemain, ils pavèrent aux couleurs du nouveau film de Kieslowski aussi bien que des dernières productions Cannon, en débordant largement sur les façades qui longent la Croisette encore normalement achalandée. « Ils », ce sont bien sûr les panneaux de réclame et les espaces publicitaires.

Qui débarque à Cannes quelques jours avant l'ouverture du Festival n'en revient pas de la vitesse avec laquelle, dans la cohue de la dernière minute, le paysage se modifie. Comme un cirque qui aurait investi la ville de nuit et dont on découvrirait stupéfait, au matin, le chapiteau dressé où il n'y avait la veille qu'un terrain vague. Jusqu'à l'heure H du jour J, les coups de scie et de marteau résonnent depuis le sous-sol du Palais des festivals où se montent les stands du Marché du film. La peinture sera-t-elle fraîche à temps ? Le tapis rouge tout juste déroulé sur le grand escalier tiendra-t-il sous les assauts du mistral qui décoiffe les palmiers ? Suspense intenable.

Comme pour lui répondre, c'est David Mamet qui a donné hier soir le coup d'envoi du Festival avec *Homicide* (Etats-Unis), auquel a donc échu le redoutable honneur d'ouvrir la compétition officielle. *Coup* est le mot qui s'impose car, tandis que les marteaux, en bas, se font toujours entendre, Mamet enfonce ses clous avec tant d'adresse d'abord, puis avec tant d'ostentation qu'à la fin, il se tape sur les doigts.

Passé une exposition fulgurante, *Homicide* accompagne l'inspecteur Bob Gold (Joe Mantegna) dans sa traque d'un revendeur de drogue, qui permet en arrière-plan l'évocation très réussie de la vie quotidienne d'un commissariat. Soutenu par la vivacité des dialogues et des interprètes

Voir page A-4: Mamet

Ciaccia invite les Italo-Québécois à se mobiliser pour sauver le Canada

Le monde entier nous regarde avec inquiétude, dit le ministre des Affaires internationales

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE des Affaires internationales, M. John Ciaccia, a invité récemment la communauté italienne du Québec à se mobiliser pour sauver le Canada et à défendre une vision québécoise d'un fédéralisme renouvelé.

Il affirme par ailleurs que « le monde entier regarde le Canada avec inquiétude ». On se demande ailleurs comment « ce pays qui sert d'exemple de prospérité et de tolé-

rance » pourrait échouer après trois siècles de travail.

Il est clair que le Canada doit demeurer un pays, dit le ministre. Mais ce pays « risque d'éclater » si ceux qui y croient encore demeurent les bras croisés. La communauté italienne, qui forme le troisième plus grand groupe linguistique au Québec, a « un rôle de premier plan à jouer ». Elle peut notamment, grâce à un réseau de contacts qui s'étend d'un océan à l'autre, « faire le lien entre le Québec et le reste du Canada », dit-il. Et aussi éviter que le débat constitutionnel « ne dégénère en un règle-

ment de compte entre francophones et anglophones ».

Lui-même originaire d'Italie, M. Ciaccia a lancé cet appel à l'aide et à la solidarité dans un discours prononcé le 22 avril à Montréal devant un groupe de gens d'affaires et de professionnels italo-canadiens. LE DEVOIR a obtenu une copie de son texte. Les citations utilisées dans cet article en sont des extraits.

Le ministre a longuement insisté sur le fait que pour sauver ce pays, il faut d'abord admettre que des changements en profondeur du fédéralisme qui reconnaissent les différen-

ces culturelles du Québec, sont nécessaires. Il faut rendre le système plus efficace, plus sensible aux besoins de la population et des régions, dit-il.

Il a invité la communauté italienne, de même que toutes les communautés culturelles du Québec, à se joindre aux autres Québécois pour « aider à définir un pays plus ouvert, plus prospère et plus uni ». Et de « faire valoir auprès des autres Canadiens une vision québécoise du fédéralisme ».

« Parce que notre communauté connaît très bien le Québec, je crois

qu'elle sait comment développer un message fédéraliste qui sera aussi pro-québécois, a-t-il déclaré dans sa langue maternelle. Vous avez fait votre vie, vous avez travaillé et élevé vos familles ici. Vous devez défendre le Canada, qui vous a reçus, et le Québec, où vous vivez », a-t-il ajouté.

Le ministre croit que les communautés culturelles doivent « mieux faire connaître la réalité du Québec dans le reste du Canada ». Il suggère pour ce faire d'utiliser le vaste réseau de contacts de la diaspora italo-canadienne. Un réseau particulièrement

Voir page A-4: Ciaccia



John Ciaccia

L'ASSOCIATION POUR LE JEUNE CINÉMA QUÉBÉCOIS PRÉSENTE LE

10^e FESTIVAL INTERNATIONAL DU JEUNE CINÉMA

DU 7 AU 12 MAI
252-3024

EN COLLABORATION AVEC

ALCAN

LE DEVOIR

GOETHE-INSTITUT, CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE, CINÉMA PARALLÈLE

Bacon n'écarte pas la hausse importante des tarifs d'électricité

Frédéric Tremblay
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Sans l'écarter, la ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, a refusé de confirmer que les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec pourraient augmenter bien au-dessus du taux d'inflation l'an prochain.

Rencontrant la presse hier, Mme Bacon réagissait aux déclarations faites mercredi par le président d'Hydro-Québec, Richard Drouin, qui avait évoqué des hausses de tarifs pouvant atteindre 9 % en 1992 en raison de la nouvelle tarification de 0,5 %, imposée par Québec sur les emprunts contractés par les organismes d'État et endossés par le gouvernement.

Cette mesure rapportera 147 millions \$ dans les coffres de l'État au cours de l'exercice financier 1991-92, dont 143 millions \$ proviendront des goussets d'Hydro-Québec.

« Nous allons analyser en commission parlementaire cette demande d'Hydro-Québec, mais c'est le gouvernement qui décide quelle est la tarification donnée à Hydro-Québec », a déclaré la ministre Bacon.

La ministre n'a pas voulu se prononcer sur la justesse de l'augmentation supplémentaire de 3 % des tarifs d'électricité qu'Hydro-Québec estime nécessaire pour faire face uniquement à la nouvelle tarification sur ses emprunts.

« Toutes les hypothèses que vous faites sont prématurées », a répondu Mme Bacon aux journalistes, expli-

quant que plusieurs facteurs devaient être pris en considération lorsqu'il s'agit d'étudier les tarifs d'électricité.

« C'est un ensemble, ce n'est pas que les 143 millions \$ qui ont été demandés, il y a beaucoup plus que ça quand on établit des tarifs », a fait valoir Mme Bacon.

Parmi ces facteurs qui entrent en jeu lors de la fixation des tarifs d'électricité, il faut retenir, a expliqué Lise Bacon, le degré d'hydro-électricité disponible, les rentrées de revenus futures liées aux exportations et le maintien du niveau d'entretien des équipements.

Mais quoi qu'il en soit, la ministre estime « qu'il ne faut pas énerver la population démesurément sur le dossier de la tarification », promettant

de ne pas oublier les consommateurs.

« Nous allons, dans un souci d'équité pour les consommateurs, regarder les demandes qui sont faites, en regardant aussi ce qui doit être la saine gestion d'Hydro-Québec », a souligné Mme Bacon.

La ministre a indiqué qu'on s'assurait que la société d'État voit à poursuivre le resserrement de ses dépenses et à accroître sa productivité, dans le but d'épargner aux consommateurs des hausses de tarifs excessives.

Par ailleurs, Mme Bacon a admis avoir eu des échanges avec le ministre des Finances, Gérard-D. Levesque, avant l'annonce de la nouvelle tarification sur les emprunts des organismes d'État, lors du discours sur le budget.

« J'avais fait part de mes opinions et de mon sentiment face à cette demande-là au ministre des Finances », a laissé entendre Mme Bacon, se gardant d'exprimer publiquement sa position relativement à cette nouvelle tarification.

Quelques instants plus tôt, implicitement, Mme Bacon avait cependant laissé transparaître son opposi-

tion en mentionnant que « je suis toujours disposée à demander des choses au ministre des Finances, mais c'est lui qui a la décision de son budget, pas moi ».

Plus tard, lors de la période des questions à l'Assemblée nationale, Mme Bacon s'est portée à la défense de la nouvelle tarification sur les emprunts d'Hydro-Québec, en affirmant qu'il ne s'agissait pas d'une forme de remise de dividendes au gouvernement du Québec.

Le député péquiste d'Ungava et porte-parole sur les questions énergétiques, Christian Claveau, a rappelé que la ministre Bacon s'était opposée en 1983 au versement de dividendes par Hydro-Québec lorsque son taux de capitalisation est inférieur à 25 %.

« Je (me) trouve très logique, M. le président, parce que dividende, c'est dividende, on ne demande pas des dividendes », a répliqué la ministre.

Lise Bacon a aussi fait valoir que des tarifications semblables existent déjà en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario, à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick.

Double poursuite contre un pollueur

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTÈRE québécois de l'Environnement a signifié hier deux poursuites contre la compagnie Tioxide, de Tracy, un des principaux pollueurs du Saint-Laurent.

La poursuite reproche à Tioxide d'avoir fait défaut d'honorer l'échéancier de construction du système de traitement de ses eaux usées et, de façon générale, de n'avoir pas respecté son programme d'assainissement, signé en 1986 avec l'ex-ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln.

Il y a deux mois, soit le 18 mars dernier, le ministre québécois de l'Environnement, M. Pierre Paradis, mettait en demeure un autre producteur de pigments de titane, la com-

pagnie Kronos, de Varennes, de respecter son échéancier de dépollution au risque d'avoir à subir des poursuites à compter de l'échéance de réalisation convenue par contrat, soit le 31 décembre prochain.

En vertu de l'article 116 de la loi, Tioxide est susceptible de s'attirer une amende variant entre 1800 \$ et 120 000 \$ pour une première infraction. D'autres infractions pourraient suivre et attirer des amendes beaucoup plus substantielles. Parce qu'elle s'était engagée à réaliser un plan de dépollution selon un échéancier précis, Tioxide a bénéficié depuis 1986 d'un « parapluie juridique » empêchant toute poursuite contre elle malgré la gravité de sa pollution.

Cette compagnie rejette chaque jour au fleuve 246 tonnes d'acide sulfurique, 5,8 tonnes de matières en

suspension, 7,2 tonnes de fer, 4,2 tonnes de titane, 3,3 tonnes d'aluminium particulièrement dangereux pour la faune aquatique et, finalement et non le moindre, 246 kg de métaux lourds toxiques dont 234 de chrome, un produit particulièrement nocif pour les poissons et des espèces vivantes du fleuve.

La direction du groupe ICI, propriétaire de Tioxide, doit rencontrer le premier ministre, M. Robert Bourassa, en juin pour discuter du sort de la compagnie au Québec, rapportaient récemment les journaux locaux. Tioxide a menacé dans le passé de fermer ses portes pour infléchir les autorités provinciales en faisant paniquer notamment les édiles municipaux.

Le protocole de 1986 prévoyait que les eaux de cette entreprise seraient dépolluées partiellement le 30 septembre 1991. Malgré cette politique de réduction, Clifford Lincoln autorisait en juin 1987 cette compagnie à hausser sa production de 42 000 à 52 000 tonnes, ce qui augmentait d'autant sa charge polluante en l'absence de système d'épuration. En contrepartie, Tioxide s'engageait à devancer son échéancier de dépollution de six mois, ce qui, somme toute, maintenait à peu près ses rejets au même niveau pour la même période.

Mais par la suite, rien ne s'est fait et la compagnie a plutôt décidé de fermer sa section polluante de Tracy et d'ouvrir une nouvelle usine dans le parc industriel de Bécancour, une mine de subventions, avec un procédé au chlore sensément moins polluant.

Le 12 novembre dernier, elle envoyait au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité de Revenu un avis de licenciement formel de son personnel selon un échéancier progressif qui devait aboutir à la fermeture le 15 juin.

Cette fermeture partielle lui aurait permis de rencontrer la diminution de charge polluante avec un retard certain sur l'échéance du 31 mars qu'elle est accusée de n'avoir pas respectée. Mais le ministère de l'Environnement aurait été avisé que Tioxide songeait maintenant à poursuivre ses opérations et sa pollution toxique au moins jusqu'en décembre prochain, sans système de traitement, faisant fi une fois de plus de ses engagements.

Le cas de Kronos est assez semblable, sauf que cette compagnie, qui songe elle aussi à passer au chlore, a jusqu'à la fin de décembre avant de perdre le parapluie juridique dont elle profite en raison d'un engagement qu'elle ne semble pas, non plus, en voie de respecter, selon la mise en demeure envoyée par le ministre de l'Environnement.

Le budget Levesque mine les possibilités de relance économique, juge Parizeau

Frédéric Tremblay
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, estime que le dernier budget Levesque « mine inévitablement les possibilités de reprise économique » au Québec.

Prenant la parole hier à l'Assemblée nationale, dans le cadre du débat sur le discours du budget, M. Parizeau a affirmé que le ministre des Finances ne s'était en aucune façon attaqué à la vraie priorité économique du Québec, qui est de favoriser l'atteinte du plein emploi, la seule façon de sortir « du cul-de-sac » actuel.

Le chef péquiste évalue, sur une base annuelle, à 3,3 milliards \$ les nouvelles taxes de toutes sortes qui se sont abattues sur le Québec depuis deux ans à cause du gouvernement de Robert Bourassa.

« Cette pluie de taxes va avoir tendance inévitablement à retarder la reprise économique au Québec, c'est très clair, et d'autre part, elle va favoriser l'inflation », a opiné l'ex-ministre des Finances dans le gouvernement de René Lévesque.

M. Parizeau déplore d'autant plus ces nouvelles mesures qu'elles constituent un véritable acharnement contre la classe moyenne. « Celui qui travaille, qui gagne 25 000 \$ ou 30 000 \$, son conjoint travaille et gagne, je ne sais pas, moi, 20 000 \$, (...), eux ils sont en train de se faire avoir dans notre société. Ils paient tous les bouts, les deux bouts », a déclaré Jacques Parizeau.

Le leader péquiste s'étonne également de la faible part du budget Levesque consacré à la relance de l'économie. « On a de la difficulté à comprendre que, face à de telles augmentations de taxes, (...) la totalité des mesures de relance économique va présenter 7 millions \$, pour une économie de la taille du Québec, n'est-ce pas, c'est absolument ridicule », a lancé le chef péquiste.

De l'avis de Jacques Parizeau, la seule façon pour Québec de récupérer les sommes d'argent nécessai-

res pour maintenir le niveau de ses services, et faire face aux nouveaux besoins, aux « tendances lourdes », c'est de générer de l'emploi.

Le vieillissement de la population et l'environnement sont deux de ces tendances lourdes auxquelles pense le leader du Parti québécois.

« On a une partie croissante de la population qui ne contribue à peu près plus aux impôts et qui, au contraire, participe forcément, inévitablement encore une fois, aux dépenses », a fait remarquer Jacques Parizeau, après avoir souligné le taux de chômage et le nombre d'assistés sociaux présentement en croissance au Québec.

En mettant plus de gens au travail, calcule M. Parizeau, les recettes fiscales de l'État vont nécessairement s'accroître et permettre de répondre aux défis présents.

Pour arriver à ce plein emploi, soutient M. Parizeau, le gouvernement du Québec doit résoudre ses tournes vers l'aide à la PME, la plus grande créatrice d'emplois au Québec (80 à 90 % de tous les emplois).

La formation de la main-d'œuvre et la recherche et développement constituent deux pierres angulaires d'une véritable stratégie économique dirigée vers la PME, croit Jacques Parizeau.

Conscient du scepticisme que peut soulever l'idée du plein emploi, le chef péquiste cite l'exemple d'Oshawa pour démontrer que cela est bien possible.

« Je me souviens encore, il y a deux ans ou trois ans, où on a cessé de calculer les chiffres du chômage dans la région d'Oshawa parce que les chiffres étaient tellement petits qu'on n'arrivait pas... ça ne servait à rien de monter des statistiques là-dessus », rappelle M. Parizeau.

Comme le veut la tradition parlementaire, le chef péquiste, à la fin de son allocution d'environ 45 minutes, a présenté une motion de blâme pour condamner « le fatalisme et l'absence totale de perspective de la politique budgétaire du gouvernement ».

En 1990, Centraide avait annoncé

EN BREF...

La Cité de la Santé déménage des patientes

LA CITÉ de la Santé de Laval a conclu des ententes de services avec l'hôpital Notre-Dame et l'hôpital Santa Cabrini de Montréal pour y envoyer des patientes qui ne pourraient accoucher à Laval. L'entente offre aux médecins obstétriciens de la Cité de la Santé la possibilité d'obtenir des privilèges de pratique en obstétrique dans ces deux hôpitaux afin d'y suivre et d'y accoucher des patientes qu'ils ne pourraient admettre à la Cité de la Santé. L'entente permet aussi aux patientes qui ne peuvent accoucher à la Cité de la Santé et qui ne peuvent être suivies par un médecin lavallois la possibilité d'être suivies par les médecins des deux autres hôpitaux. Entre 500 et 600 places par année seront disponibles à Notre-Dame et Santa Cabrini au bénéfice de la Cité de la Santé. Cette solution ne règle pas tous les problèmes de la Cité de la Santé, mais à tout le moins elle permettra d'offrir aux Lavalloises une alternative. Le nombre d'accouchements à la Cité de la Santé est limité à 4200 par année par décision des autorités de l'hôpital.

3000 médecins à l'aide des victimes du cyclone

DACCA (Reuter) — Quelque 3000 médecins ont été envoyés dans 13 régions côtières du Bangladesh pour y secourir les survivants, menacés d'épidémies, du cyclone qui a dévasté le pays il y a 10 jours, a-t-on appris hier au ministère de la Santé. Quelque 1 700 000 survivants sont susceptibles de souffrir de dysenterie et autres maladies intestinales, a estimé un médecin de l'UNICEF. Environ 300 000 sont toujours sans abri, sans eau potable ni vivres frais, dans des régions inondées et privées de transport ou sur des îles inaccessibles, souligne Care dans un communiqué publié jeudi. Le bilan officiel du cyclone est de 125 000 morts, mais des dizaines de milliers de personnes, parmi lesquelles 25 000 pêcheurs, sont toujours portées disparues, a précisé un porte-parole du gouvernement. Nombre de corps n'ont toujours pas été enterrés. Le mauvais temps rend difficiles les opérations de secours dans le golfe du Bengale. L'office météorologique a prédit hier des bourrasques le long de la côte et des vents violents et des orages dans d'autres régions du pays, Dacca y compris.

Comité montréalais pour le Bangladesh

POUR AIDER les victimes du désastre survenu au Bangladesh, un comité s'est formé à Montréal. Le Comité de secours pour le Bangladesh entend recueillir des fonds dont la totalité ira au Croissant Rouge (équivalent de la Croix-Rouge) de ce pays qui a connu un cyclone, raz-de-marée et tornades qui ont pu faire entre 300 000 et 500 000 victimes depuis le 30 avril. Des reçus pour fins d'impôt seront fournis aux donateurs qui en feront la demande. On peut faire les dons au Comité de secours pour le Bangladesh, C.P. 113, Pointe-Claire, Québec (Canada) H9R 4N5, ou faire des dépôts au bénéfice du Comité dans toute succursale de la Banque Impériale de Commerce du Canada. Le coordonnateur de ce comité est le professeur Sadat Kazi, du collège Vanier.

Centraide veut 24,5 millions \$

CENTRAIDE hausse de 8,5 % son objectif de levée de fonds en 1991 et compte recueillir 24,5 millions \$ durant la campagne qui s'est ouverte hier midi au chic Resto Pop, d'Hotelaga-Maisonnette. La clientèle était quelque peu inabituée pour la circonstance puisque 350 gens d'affaires s'étaient donné rendez-vous pour prendre connaissance des objectifs poursuivis par Centraide, tels que les conçoit le vice-président de cet organisme, Richard McConomy. Ces gens d'affaires s'engagent à solliciter leurs collègues et à inciter chaque société à désigner un responsable dynamique en vue d'animer cette levée de fonds dans chaque entreprise.

En 1990, Centraide avait annoncé

que 23,5 millions \$ allaient lui être versés, au terme de sa campagne. On a toutefois expliqué hier qu'en raison de la récession, des dons de 900 000 \$ ont été amputés du budget — il s'agissait surtout de dons par retenue sur salaires mais les nombreuses mises à pied ont rendu impossibles ces versements attendus.

Centraide a sur sa liste de bénéficiaires environ 200 organismes, dont le Resto Pop, cantine populaire mise sur pied en 1985 par de jeunes assistés sociaux; on y offre un repas « complet et équilibré » pour 1 \$ et 2 \$. Centraide, c'est un réseau d'action communautaire qui rejoint près d'un demi-million de personnes démunies de la région métropolitaine.

Vote décisif du Congrès pour limiter les ventes d'armes à feu

WASHINGTON (AFP) — L'un des plus puissants lobbies américains, celui des armes à feu, a essuyé une cuisante défaite mercredi à la Chambre des représentants avec le vote d'un projet de loi considéré comme une étape décisive vers un contrôle plus strict des ventes d'armes dans un pays où circulent 200 millions d'armes.

Par 239 voix contre 186, la Chambre des représentants a adopté une proposition de loi, le « Brady Bill » qui prévoit, en cas d'achat d'arme de poing, l'instauration d'un délai de sept jours pour permettre à la police de contrôler le passé judiciaire et les antécédents psychiatriques du client et, le cas échéant, de bloquer la vente.

Cette proposition, qui avait été repoussée par le Congrès en 1988, porte le nom de l'ancien porte-parole de Ronald Reagan, James Brady, griè-

vement blessé lors d'une tentative d'assassinat contre le président américain il y a dix ans à Washington.

La croisade de James Brady, qui a assisté au vote dans sa chaise roulante de la tribune du public, a profondément ému les Américains qui sont de plus en plus sensibles à la hausse constante de la criminalité dans leur pays où 9000 personnes sont tuées et 15 000 blessées chaque année par des délinquants armés. L'adoption de cette mesure par la Chambre est considérée comme la plus importante tentative de contrôle du marché des armes depuis plus de 20 ans, lorsque les ventes de certaines catégories d'armes avaient été interdites entre États à la suite de l'assassinat de John Kennedy en 1963. Elle aurait aussi un très fort impact psychologique dans un pays où circulent assez d'armes à feu pour équiper huit Américains sur dix.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 69 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérés, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
HELENE PETERS COTE, 110, Emile des Pins, Charlemagne	1 Restaurant pour vendre	110, Emile des Pins, Charlemagne
ANGELE MORIN Le Restaurant du Golf 640, 7600, Suzanne Giroux, Montréal, Dossier: 892-893	1 Restaurant pour vendre	7600, Suzanne Giroux, Montréal
2853-9534 QUEBEC INC L'Azurro, 4205, boul. Sir Wilfrid Laurier, St-Hubert, Dossier: 346-387	Permis additionnels 1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse (Suite à cession)	4205, boul. Sir Wilfrid Laurier, St-Hubert
TSIMIKLIS, Antonios Pizzantonio Enr. 5788, Grande Allée St-Hubert, Dossier: 892-885	1 Restaurant pour vendre	5788, Grande Allée, St-Hubert
2855-6843 QUEBEC INC Le Bistrot de la Montagne 2070, 2070, rue de la Montagne, Montréal, Dossier: 411-959	1 Bar avec danse et spectacles 1 Bar sur terrasse (Demande corrigée)	2070, rue de la Montagne, Montréal
HUNSONS HOSPITALITY CORPORATION Holiday Inn Auberge Richelieu 505, rue Sherbrooke Est, Montréal, Dossier: 311-597	Addition d'autorisation de danse et spectacles dans un restaurant pour vendre Addition de permis de Bar Changement de capacité dans un bar avec danse et spectacles	505, rue Sherbrooke Est, Montréal
171179 CANADA INC Marché Adonis 4601, boul. des Sources, Dollard-des-Ormeaux, Dossier: 893-255	1 Épicerie	4601, boul. des Sources, Dollard des Ormeaux
LA PIERRADE INC La Pierrade 5237, rue St-Denis, Montréal, Dossier: 235-531	Permis additionnel 1 Restaurant sur terrasse	5237, rue St-Denis, Montréal
PALMO RESTAURANT INC Palmco Restaurant Inc. 533, Principale, Laval, Dossier: 326-140	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	533, Principale, Laval
2853-7439 QUEBEC INC Café Côte St-Paul 5621, Hadley, Montréal, Dossier: 873-190	1 Restaurant pour vendre (Demande corrigée)	5621, Hadley, Montréal
2532-0387 QUEBEC INC Boulangerie Pâtisserie et Charcuterie Italienne 6650, Jarry Est, Local 160, St-Léonard, Dossier: 225-142	1 Épicerie	4282, Métropolitain Est, St-Léonard
GESTION RAY-PIMARC INC Fuzzy Restaurant Pub 1900, boul. St-Martin Est, Tour B, Laval, Dossier: 245-456	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	1900, boul. St-Martin Est, Tour B, Laval
2706369 CANADA INC Bar Le Café de la Paix 24, rue St-Julien, Châteauguay, Dossier: 323-790	Changement de catégorie de Taverne à Bar (Suite à cession)	330, Ste-Catherine Est, Montréal
RESTO LAURENTIDES P.H. INC.	1 Restaurant pour vendre	1700, boul. des Laurentides

La haute technologie

J'endosse la stratégie de développement économique du Grand Montréal proposée par La Chambre de commerce du Montréal métropolitain et je contribue, plus particulièrement, à la réalisation de son **2ème objectif**: la création et la venue à Montréal d'entreprises de haute technologie.

L'avenir de nos enfants en dépend.

Solidaires dans le présent Confiants dans l'avenir

Montréal Oblige, une initiative de La Chambre de commerce du Montréal métropolitain en collaboration avec:

LE DEVOIR

Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain



Denis Mercier, Vice-président, Québec Northern Telecom

Le ministère étudie la légalité du refus d'élèves aux examens

Caroline Montpetit

LE MINISTRE de l'Éducation du Québec, M. Michel Pagé, étudie présentement la légalité des politiques de certaines commissions scolaires de refuser des élèves aux examens du ministère à cause de notes insuffisantes.

C'est ce que l'attachée de presse du ministre Pagé, Mme Dominique Fortin, a confirmé au DEVOIR hier.

M. Pagé a demandé au service du contentieux de son ministère de lui transmettre un avis juridique à ce sujet.

Actuellement, il revient presque exclusivement aux commissions scolaires d'élaborer leur politique d'admission des élèves aux examens ministériels.

« L'inscription aux examens ministériels se fait en avril, selon le nombre d'élèves inscrits en classe et qui reçoivent des bulletins, explique M. Paul Vachon, directeur de l'évaluation pédagogique au ministère de l'Éducation. Or, il est vrai que l'on constate plusieurs écarts, selon les commissions scolaires, entre le nombre d'élèves inscrits à cette date et le nombre d'élèves qui se présentent finalement à l'examen.

« Dans certains cas, ces élèves ont carrément quitté l'école. Mais dans d'autres cas, les commissions scolaires décident de ne pas les présenter à cause d'un nombre d'absences trop élevé, ou de résultats trop faibles. J'ai entendu, par exemple, que certaines commissions scolaires demandent une moyenne de 50 % à leurs étudiants pour les admettre à l'examen ministériel ».

Selon Marcel Blanchet, du service du contentieux du ministère, le régime pédagogique ne prévoit pourtant aucune restriction quant à la note de passage d'un élève pour lui permettre d'être admis en fin d'année aux examens ministériels.

« L'article 71 du régime pédagogique prévoit que pour être candidat à une épreuve, l'élève doit être inscrit au cours et en avoir suivi le pro-

Pour collaborer, Chrétien demande aux conservateurs d'adopter sa vision

OTTAWA (PC) — Le Parti libéral coopérera avec le gouvernement conservateur dans le dossier constitutionnel, mais seulement si ce dernier endosse les grands principes du projet de réforme du chef libéral Jean Chrétien.

C'est ce qu'a laissé entendre M. Chrétien hier matin, avant d'assister à la dernière journée de réunion de son caucus national.

« Les conservateurs ont notre position en main, alors s'ils n'en tiennent pas compte, ils seront laissés à eux-mêmes », a-t-il déclaré.

En fait, a-t-il dit, il ne veut pas répéter l'expérience du comité Charest composé entre autres de libéraux qui s'était penché sur l'accord du lac Meech et avait remis un rapport que le gouvernement avait ignoré.

Lundi dernier, M. Chrétien a remis au ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark une copie de la position constitutionnelle de son parti. Cette dernière avait été rendue publique en partie à la Commission Bélanger-Campeau. Mais c'est le 21 avril dernier, à Montréal, que le chef libéral complétait le tableau avec un plan en neuf points incluant la tenue d'un référendum national au début de 1992.

M. Chrétien a répété hier qu'il était prêt à faire preuve d'une certaine flexibilité. Mais il a refusé de préciser jusqu'où il serait prêt à aller.

« Nous avons quelques principes. Nous savons qu'il faut revoir le partage des pouvoirs, qu'il faut un Sénat élu, qu'il faut tenir compte des revendications autochtones et que la Charte des droits du Canada ait présence. Ce sont des énoncés politiques clairs qui ont été adoptés par le caucus.

gramme, précise Marcel Blanchet. En principe, et dans la mesure où un élève a respecté ces conditions, c'est-à-dire qu'il a également exécuté les travaux requis, on ne pourrait évoquer comme condition d'admissibilité à l'examen l'obtention d'une note minimum en classe ».

La réalité apparaît pourtant toute autre.

Ainsi, à la commission scolaire d'Iberville, classée quatrième au pal-

marès national, moins de la moitié (634) des candidats prévus en avril ont été présentés aux examens. À la commission scolaire des Mille-Îles, qui s'est classée seizième quant à ses résultats globaux, la direction a fait passer 1062 examens de moins qu'il n'était prévu deux mois plus tôt. La commission scolaire Sainte-Croix, qui s'est classée pour sa part tout juste au-dessus de la moyenne nationale dans l'ensemble des épreuves, a

fait passer 1666 examens de moins que le nombre prévu par la direction en avril.

« Il peut également y avoir des erreurs au niveau des transcriptions et des inscriptions. À l'heure actuelle, seule la commission scolaire peut expliquer l'écart entre le nombre d'élèves inscrits et le nombre d'élèves présentés. Si une commission scolaire offre aux étudiants recalés aux examens des cours de rattrapage

pendant l'été, par exemple, les résultats sont peut-être tout aussi louables », conclut M. Vachon.

Selon l'interprétation juridique du service du contentieux du ministère, seuls les élèves éliminés ayant suivi tout le programme imposé par la commission scolaire pourraient présentement trouver recours devant les tribunaux pour dénoncer une élimination arbitraire aux examens ministériels.

STCUM et syndiqués jasant «gentiment» de coupures

Sylvain Blanchard

LA RENCONTRE tant attendue entre les porte-parole syndicaux et patronaux de la STCUM pour discuter des efforts qui pourraient être faits par les employés pour réduire de 25 millions \$ par année les dépenses de la Société, conséquence directe du retrait de Québec du financement du transport en commun, n'a pas donné lieu à l'affrontement anticipé, hier.

Ce n'est toutefois que partie remise, car Robert Perreault, le président du conseil d'administration de la STCUM, n'aurait pas encore ouvert son jeu et dévoilé ce qu'il avait exactement en tête pour économiser quelques millions de dollars au sein du personnel syndiqué. Selon diverses sources, il s'est plutôt contenté de les inviter à réfléchir sur les moyens qui pourraient être pris d'ici les prochains mois pour permettre à la STCUM de souffler un peu mieux l'an prochain, l'année où l'on devra mettre la main sur 260 millions \$ pour combler le manque à gagner découlant de la réforme Ryan.

« On se doute bien qu'il souhaite un

gel de nos salaires, explique Normand Lamoureux, le président du syndicat des employés d'entretien, mais il ne nous en a pas parlé. M. Perreault sait qu'il ne pourra rien exiger de nous avant janvier 93, date de l'expiration de nos conventions collectives, alors il s'est contenté de nous brosser le portrait de la situation et de nous demander de lui faire des suggestions ».

En fait, les deux parties ont convenu d'en dire le moins possible aux médias, histoire, comme d'habitude, de ne pas négocier en public ou de risquer de saboter un processus qui, sait-on jamais, pourrait aboutir à quelque chose. Par contre, il est clair que les chauffeurs d'autobus, les employés d'entretien et les cols blancs refuseront tout gel de salaire, aussi court soit-il.

Les syndiqués estiment avoir largement fait leur part au fil des ans pour réparer les pots cassés et, pour eux, pas question de payer pour les folies du gouvernement.

« Il est encore trop tôt pour dire si oui ou non nous allons essayer de nous serrer la ceinture, précise M.

Lamoureux. Pour l'instant, la porte n'est pas complètement fermée. On va en discuter entre nous et nous ferons une recommandation à nos membres quelque part la semaine prochaine. On connaît les problèmes, on sait qui les a causés, alors on va voir ce qu'on peut faire. Chose certaine, ce que la STCUM pourra venir chercher chez-nous, ce sont des grenailles par rapport aux sommes qui seront nécessaires pour éponger le déficit prévu ».

Même son de cloche du côté du syndicat des chauffeurs d'autobus. Leur président, Maurice Vézina, a passé la journée hier à discuter le tout avec ses principaux collaborateurs et on doute fort que la Société de transport puisse aller chercher là aussi des sommes vraiment substantielles.

« De toute manière, signale un syndiqué, toutes ces démarches auprès des syndicats pour récupérer de l'argent s'inscrivent dans le cadre d'une opération de relation publique que mène Perreault pour donner l'impression qu'il fait vraiment l'impossible pour trouver les fonds qui lui

manquent. Il sait très bien qu'il ne trouvera pas une mine d'or dans les poches des syndiqués et que la solution à son problème se trouve du côté du gouvernement. Il faut forcer Québec à réajuster son tir, voilà ce qu'il faut faire ».

Par ailleurs, la STCUM a posé hier un geste pour le moins étonnant dans l'espoir d'accroître la pression sur le gouvernement afin qu'il renonce à réduire ses subventions dans le transport en commun.

Étonnant, parce qu'après des mois et des mois de discussions, de débats, de manifestations et de discours dénonçant à grands cris les coupures dans le transport en commun et auxquels ont participé toutes sortes d'organisations, la STCUM s'est finalement décidée hier à distribuer quelques tracts à l'entrée des stations de métro pour demander aux citoyens de dénoncer le geste que s'apprête à poser le gouvernement Bourassa.

Dans le deuxième paragraphe du texte, la Société précise que cette initiative du conseil d'administration vise à démontrer « l'urgence » de la situation...

Réactions plutôt positives au rapport Girard-Peters

Paule des Rivières

« NOUS AVONS là une approche cafétéria. Il y en a un peu pour tout le monde mais pas beaucoup, pas assez ».

Voilà en quels termes a réagi hier le président et chef de direction de Télé-Métropole, M. Mario Bertrand, au rapport du comité Girard-Peters sur la situation économique de la télévision canadienne.

Même si le comité retient certaines suggestions du télédiffuseur privé, comme celle de réduire la publicité à Radio-Canada, M. Bertrand trouve que le passage de 12 à huit minutes se traduira dans les faits par une mini-réduction de 30 secondes, la Société étant déjà limitée dans ses émissions d'information ou ses dramatiques.

M. Bertrand est déçu également de ce que le mandat de la Société d'État n'ait pas été mieux encadré, de manière à l'exclure de certains secteurs, comme les sports ou les variétés. Il en coûte 140 millions \$ à Radio-Canada « donc à vous », pour diffuser les parties de hockey. M. Bertrand ne trouve pas raisonnable qu'un diffuseur public paie tant pour le hockey. Pendant ce temps, rappelle-t-il, les télévisions privées francophones perdent 70 millions \$ (l'an dernier).

Enfin, le président de Télé-Métropole note que le comité a présenté « un menu visant à plaire à tout le monde » et que, dans cet esprit, il a malheureusement évité de blâmer le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui a permis l'émission de nombreuses nouvelles licences ces dernières années, tellement « qu'on est devenu fou ».

À Radio-Canada, le silence était d'or, hier. Les coprésidents Gérard Veilleux et Patrick Watson ont fait savoir qu'ils ne commenteraient pas avant quelques jours et ont enjoint leur bureau de Montréal de rester silencieux.

« Nous attendons de voir comment

le ministre réagira. Le siège social a convenu d'attendre la réaction de M. Beatty (Perrin, ministre fédéral des Communications) », a simplement indiqué hier M. Jean-Marc Lefebvre, responsable des relations publiques à Montréal.

Le ministre fédéral des Communications s'est montré intéressé par le rapport, mais a été prudent. « Il s'agit, a-t-il dit, d'un rapport très détaillé et je suis heureux de constater que ses recommandations tiennent compte des grandes orientations de la politique canadienne en matière de radiodiffusion ». M. Beatty, qui n'est pas celui qui a mis sur pied le groupe de travail, puisqu'il vient d'atterrir au ministère des Communications, a également précisé, au cours d'une rencontre avec les auteurs du rapport, qu'il étudierait de près les 44 recommandations.

À Québec, le ministre des Communications, M. Lawrence Cannon, fera connaître ses réactions ce matin. Mais déjà l'on croit comprendre qu'il n'est pas déçu, bien au contraire, car plusieurs suggestions vont dans le sens de ce qu'il souhaite. M. Cannon a déjà parlé de réduire légèrement la publicité à Radio-Canada et de regrouper les intervenants afin d'obtenir plus de revenus publicitaires au Québec.

À Téléfilm, le porte-parole de l'organisme fédéral d'aide aux productions télévisuelles et cinématographiques, M. Michel Montagne, s'est généralement réjoui des améliorations suggérées car, dit-il, elles traduisent les soucis de Téléfilm. Ainsi en est-il de la recommandation à l'effet d'augmenter à 40 % au lieu de 33 % la part des fonds destinés aux productions francophones.

En ce qui a trait à la suggestion de formuler une politique et des objectifs distincts pour les télévisions anglaise et française, ce qui correspond aux vœux du gouvernement de Québec qui estime que sa province est lésée, M. Montagne se retranche derrière le mandat de son organisme, « qu'il faudrait modifier ».



PHOTO CP

Jacques Girard et Ray Peters décrivent la démarche et les conclusions de leur rapport.

L'Université de Montréal s'agrandit

Jean-Pierre Proulx

L'UNIVERSITÉ de Montréal prévoit entreprendre dès l'automne prochain la construction d'un pavillon des sciences mathématiques et informatiques au coût de 27,5 millions \$ et d'un garage étagé au coût de 13,2 millions \$.

C'est ce qu'il prévoit le plan de « développement physique du campus » qui vient de faire l'objet des approbations de toutes les instances concernées.

Il reste, a précisé l'adjoint au vice-recteur à l'administration, M. Philippe Guay, à obtenir les autorisations de la Ville de Montréal. Déjà le comité municipal administrant la loi des biens culturels — l'Université de Montréal est dans un secteur protégé — a donné son approbation de principe au projet de garage et le second projet, croyait-il savoir, était en instance de la recevoir.

Le nouveau pavillon des sciences mathématiques et informatiques, d'une superficie de 13 710 mètres carrés, sera construit à l'extrémité ouest du pavillon principal (l'aile Z) sur un terrain qui sert actuellement au stationnement. Il sera financé à partir d'un reliquat de la campagne de financement précédente et par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Cela rend plus impérieux encore la construction du nouveau garage étagé, a précisé M. Guay. Celui-ci sera construit cette fois à l'est du pavillon principal entre le pavillon administratif et l'école polytechnique. Il pourra accueillir 1045 véhicules sur six étages.

Réfractaire en principe, pour des raisons écologiques, à construire ce garage, l'Université a dû s'y résoudre. Elle croyait, explique M. Guay, que la nouvelle ligne de métro, dont trois stations desservent l'université, allait diminuer, ou tout au moins plafonner, le nombre de véhicules sur et autour du campus. « Nous le constatons à regret, cela ne s'est pas produit ».

« Nous ne pouvons satisfaire à la demande, ajoute-t-il, qui, malgré les mesures prises, semble aller en s'accroissant chaque année. C'est par centaines que nous refusons des demandes de permis de stationnement. La plupart des jours de l'année académique, nous devons de refuser aux guérites des personnes qui voudraient entrer sur notre campus en payant le tarif quotidien (6 \$ par jour). Enfin, nous ne pouvons, eu égard à l'achalandage des parcs de stationnement, garantir même à nos détenteurs de permis qu'ils trouveront effectivement une place ».

L'Université a finalement estimé que sa situation de concurrence avec les autres établissements l'obligeait minimalement à « assurer un accès facile à son campus ».

C'est là, écrit M. Guay, un élément important dans le phénomène d'attraction de professeurs, d'employés et d'étudiants de qualité, qui, seul peut permettre à l'Université de remplir ses missions ».

Le nouveau stationnement étagé devra par ailleurs s'autofinancer. On entend y parvenir en haussant de 50 % sur deux ans les permis de stationnement dont les coûts annuels s'évaluent actuellement de 173 \$ à 322 \$ selon le type de permis. Ils passeront donc de 270 \$ à 504 \$.

Le plan global prévoit par ailleurs pour 1994 la construction d'un pavillon de laboratoires de médecine ou de sciences au coût de 14 millions \$. Ce pavillon de 5800 mètres carrés serait financé à même les revenus de la campagne de financement actuellement en cours.

L'Université souhaiterait toutefois, si le gouvernement acceptait de contribuer à son financement, construire un pavillon de laboratoire de superficie plus considérable (14 000 m.c.) au coût de 35 000 \$.

Les Centres d'emploi apprennent d'abord aux étudiants à convaincre les employeurs

Paul Cauchon

EN PÉRIODE de crise économique les Centres d'emploi pour étudiants du Canada mettent de plus en plus l'accent, cet été, sur des programmes aidant les étudiants à convaincre eux-mêmes les employeurs.

« Nous développons de plus en plus un nouveau service : des sessions de groupe sur la connaissance du marché du travail », de dire Danielle-Marie Rouleau, coordonnatrice régionale des Centres d'emploi pour étudiants au Québec. « Nous offrons des techniques de recherche d'emploi, des techniques d'entrevue, de l'aide pour le curriculum vitae, etc. ».

« Nous cherchons à développer l'autonomie chez les étudiants, pour qu'ils ne dépendent pas essentiellement des affichages dans les centres d'emploi. Les sessions de formation les aident à être actifs dans cette recherche », d'ajouter Martine Durocher, assistante à la coordination au Centre d'emploi Centre-Ville de Montréal.

Mme Durocher ne cache pas que la situation ne sera pas facile cet été. « Les étudiants sont réalistes, ils vont peut-être accepter la job à 6 \$ de l'heure plutôt que d'attendre la job à 8 \$. Nous tentons d'obtenir le même

nombre d'emplois que l'année dernière. Nous ne pouvons pas nous permettre de viser 500 emplois de plus qu'en 1990, compte tenu de la situation ».

Les 92 Centres d'emploi canadiens pour étudiants ouvraient officiellement leur porte hier au Québec, et on joue de prudence : personne ne semble vouloir prédire le nombre de placements qu'il faudrait réaliser.

En 1990 ces centres d'emploi avaient aidé près de 55 600 étudiants à trouver un emploi d'été. Sur l'île de Montréal, 8759 étudiants avaient pu décrocher un emploi d'été grâce à ce service. Mais ce même programme, le programme « Défi » du gouvernement canadien, avait aidé à la création de 72 000 emplois d'été en 1989.

Le Centre d'emploi Centre-Ville de Montréal avait ouvert ses portes il y a quelques semaines, le 22 avril. Martine Durocher peut déjà constater que bon nombre d'employeurs contactés répondent souvent aux jeunes fonctionnaires du centre (étudiants eux aussi) qu'ils veulent bien faire leur part mais qu'il leur faut rappeler les travailleurs réguliers mis à pied ces derniers mois avant d'engager des étudiants.

Le Centre a tout de même réalisé 167 placements depuis son ouverture,

et il affichait hier 475 postes, dont 150 employés d'été pour La Ronde.

Double palier politique oblige, le gouvernement québécois a lui aussi son propre programme, le Placement étudiant du Québec (PEQ), qui avait permis, en 1990, environ 15 000 placements, soit 18 % des 85 000 étudiants inscrits. Le nombre d'inscrits est d'ailleurs en hausse constante depuis quelques années (il était de 62 000 inscriptions en 1989, de 54 000 en 1987).

L'année dernière le quart (3900) de ces 15 000 placements avaient été réalisés dans la fonction publique gouvernementale québécoise.

Personne n'osera prédire un taux de placement record des étudiants cet été, puisque le taux de chômage des jeunes en général est désastreux. Chez les 15-24 ans le taux de chômage dépasse 20 % depuis janvier. Par comparaison, il était de 13,9 % en mars 90. Le chômage a augmenté en 1991 dans la population en général, mais dans une proportion bien moindre que chez les jeunes.

Plusieurs observateurs constatent d'ailleurs qu'un certain nombre de finissants universitaires actuels ne pouvant se trouver d'emploi régulier, se rabattent vers des emplois d'été, déplaçant ainsi des cégépiens qui auraient pu occuper de tels emplois.

avis public

AUDITIONS POUR LES RETRAITS D'AUTORISATION DU RAINBOW COALITION/COALITION ARC-EN-CIEL ET DU PARTI 51

Le Directeur général des élections, monsieur Pierre-F. Côté, C.R., annonce qu'il se propose de retirer l'autorisation au Parti RAINBOW COALITION/COALITION ARC-EN-CIEL et celle du PARTI 51, conformément à l'article 68 de la Loi électorale, pour les motifs suivants : non-production, par le représentant officiel, du rapport financier 1990 et défaut de fournir les renseignements requis pour la mise à jour du registre.

En conformité avec l'article 71 de la loi, ces formations politiques auront l'occasion de se faire entendre lors de la tenue d'auditions publiques qui auront lieu à la salle Jacques-Cartier, Hôtel Bonaventure Hilton International, 1, Place Bonaventure, Montréal, le 21 mai 1991, à :

11 h : RAINBOW COALITION/COALITION ARC-EN-CIEL
14 h : PARTI 51

Ceci tient lieu d'avis aux membres de ces partis.

Sainte-Foy, le 8 mai 1991.



Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.

Montréal soumettra ses employés à un régime-minceur

L'administration Doré fait connaître huit mois à l'avance ses offres salariales : 2 % d'augmentation

Sylvain Blanchard

DEUX POUR CENT d'augmentation en 92 et, au cours des prochaines années, réduction progressive de l'écart entre les salaires des fonctionnaires de la Ville de Montréal et ceux versés aux travailleurs de la région montréalaise occupant des fonctions comparables.

Tel est en résumé la position que prendra cet automne l'administration Doré lorsque s'amorceront les négociations entre l'hôtel de ville et les 15 syndicats représentants ses

employés.

Contrairement à l'habitude, et profitant du contexte économique extrêmement difficile qui s'abat sur la province, le comité exécutif de la Ville fait donc connaître ses offres salariales huit mois à l'avance.

Plutôt que d'attendre en septembre ou octobre, soit quelques mois avant l'expiration des conventions collectives, Léa Cousineau, la présidente du comité exécutif, part ainsi le bal en espérant que les restrictions budgétaires annoncées un peu partout au Québec convainquent ses

employés que les temps sont durs et que Montréal n'y échappe pas.

Mme Cousineau n'a pas dévié ses offres pour 92 et 93, mais chose certaine elles s'inscriront dans le cadre du nouvel objectif que l'employeur vient de se fixer : ramener les salaires versés à ses fonctionnaires à des niveaux comparables à ceux payés pour des emplois similaires dans la région de Montréal.

Le premier syndicat à faire connaître sa réaction a été celui des fonctionnaires municipaux (SCFP-FTQ), qui représente 4000 membres,

le deuxième en importance après celui des cols bleus (SCFP-FTQ) qui regroupe 5000 travailleurs.

« Ce que je peux vous dire pour le moment, signale leur présidente, Ginette Proulx, c'est que Mme Cousineau fait fausse route en pensant qu'elle pourra négocier à la sauvette l'automne prochain. On s'attendait à ce qu'elle profite de la récession économique pour annoncer des propositions de ce genre-là, mais pour le reste je ne peux vous en dire plus. Il y a beaucoup trop de choses qui demandent des éclaircissements. Notamment sur ce soi-disant écart his-

torique qui avantagerait nos membres sur le plan salarial. Je ne sais pas où elle prend ça ».

Pour ce qui est de l'augmentation de 2 % proposée en 92, Mme Proulx l'a tout simplement qualifiée de « ridicule ».

Du côté des cols bleus, aucune réaction, leur président Jean Lapierre n'ayant pu être rejoint par sa secrétaire. On se doute bien cependant qu'après avoir demandé la semaine de quatre jours en 91 et des augmentations de salaire de 8 %, les cols bleus ne soient pas sur le point

de réserver un accueil chaleureux à cette proposition...

Pour Mme Cousineau, la Ville de Montréal, en raison notamment de l'entrée en vigueur de la réforme Ryan en janvier, doit « chercher de nouvelles avenues pour se sortir de l'impasse financière et économique dans laquelle elle se retrouve ».

Compte tenu du fait que les employés municipaux bénéficient selon elle de conditions salariales « souvent avantageuses », elle leur demande donc de participer « à la rationalisation des dépenses municipales ».

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Télédiffuseurs

de la guerre des ondes.

Pour compenser la perte des revenus découlant de la réduction de sa publicité, qui s'élèverait à 55 millions \$ pour le secteur anglais et à 20 millions \$ pour le réseau français, le comité croit que la Société Radio-Canada pourrait majorer ses tarifs publicitaires et alléger ses frais... Aussi, « elle souffre encore d'un excédent de personnel », conclut-on.

En échange, ajoute le groupe, « le gouvernement devrait garantir que le financement public de Radio-Canada restera au moins constant ». Toute baisse sera malvenue. Les crédits de Radio-Canada devraient être « réguliers, stables et adéquats » et son financement s'étaler sur plusieurs années de manière à ce que la Société puisse mieux planifier ses activités, dit encore le groupe de travail.

Radio-Canada devrait « redevenir le phare qu'elle était pour l'enrichissement culturel des Canadiens, et raviver son intérêt pour les arts de la scène qu'elle a pratiquement abandonnés depuis une vingtaine d'années », souhaite le comité en préface, tout en se gardant de chambarder le mandat de la Société ou d'en exclure certains secteurs dits plus populaires, comme le demandait Télé-Métropole.

La publicité des canaux spécialisés devrait également être limitée, parce que, comme Radio-Canada, ils ont accès à deux sources de revenus, dans leur cas non pas des subventions gouvernementales mais des abonnements.

Le Groupe de travail estime que la télévision peut augmenter sa part de publicité, en particulier les stations francophones « qui n'ont pas leur juste part des revenus publicitaires ». Elles réussissent à arracher 19 % des revenus alors que la population qui les regarde frise les 25 %.

Pour ajouter au malheur, l'impitoyable guerre des tarifs publicitaires, à laquelle se sont livrées les stations montréalaises lorsque l'arrivée de Télévision Quatre Saisons et de cinq canaux spécialisés a semé la panique, a fait baisser les prix.

Aujourd'hui, a rappelé M. Girard, les spots publicitaires se vendent moins cher à Montréal qu'il y a trois ans. Il est urgent de redresser cette situation, en commençant par mettre fin aux ententes-cadres que négocient les gros annonceurs. Ils s'assurent ainsi un engagement à long terme des publicitaires mais à quel prix... Les spots sont vendus moins cher. M. Girard n'a pas voulu dire quelle télévision s'est la première lancée dans ces pratiques néfastes mais a dit que toutes à Montréal s'y adonnaient.

Le groupe Girard-Peters juge aussi très sévèrement la surenchère à laquelle se livrent les télévisions pour obtenir les droits sur des émissions de langue étrangère ou encore sur des émissions de sports ou les

Olympiques. Il invite les intéressés à prendre connaissance de l'expérience australienne. Des télévisions sont mortes d'avoir trop fait monter leurs prix.

Le comité — qui a reçu 51 mémoires et rencontré 45 groupes à travers le pays — suggère donc la mise sur pied de deux bureaux de publicité pour « élaborer une stratégie de marketing ». Le bureau anglais se battra contre les Américains et le bureau français contre... Toronto qui obtient la part du lion.

Le comité ne pouvait pas ne pas s'intéresser à Téléfilm, l'incontournable organisme fédéral de soutien aux productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes. Il souhaite que la part des fonds alloués à la télévision française passe de 33 % à 40 %.

Il va plus loin cependant et reconnaît ainsi les doléances québécoises en demandant à Téléfilm de formuler une politique et des objectifs distincts pour la télévision de langue française et celle de langue anglaise, « tenant compte de leur environnement et de leur potentiel de développement particuliers, et de leurs forces et faiblesses structurelles respectives ».

Le rapport ne dit à peu près rien sur Radio-Québec, mais M. Girard a précisé hier qu'il « va de soi » que la publicité de la télévision québécoise, limitée à six minutes par heure, ne devrait pas augmenter.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) n'est la cible d'aucune critique même si le comité estime que « les nouvelles stations conventionnelles et les services spécialisés autorisés par le CRTC depuis cinq ans ont eu un effet dévastateur sur la situation financière des stations établies ».

Avant l'expiration du moratoire de trois ans qu'il suggère sur l'émission de nouvelles licences, le comité est d'avis que le CRTC devrait charger un groupe indépendant de faire enquête sur la situation économique du système canadien afin de mesurer l'impact qu'aurait l'introduction de nouveaux services. Une autre étude.

◆ Côte

citoyen payeur, devra se conformer ».

M. Côté ne sait pas encore s'il devra sévir contre les médecins qui participent aux journées d'étude lors desquelles un simple service de routine, équivalent à celui disponible les week-ends (environ 20 % des effectifs normaux la semaine), sera en vigueur.

« C'est à eux de juger jusqu'où ils peuvent aller. On verra à l'usage, dit-il. On verra les effets de tout ça pour les bénéficiaires ». Le fait est que le gouvernement ne possède aucun outil, comme la loi 160 sur les services essentiels, qui s'applique aux personnels syndiqués, pour forcer les médecins à demeurer au boulot. « Les moyens dissuasifs, on y pense quand on est dans une situation qui est abusive. Et jusqu'à maintenant nous ne sommes pas dans une situation abusive », dit M. Côté.

En 1970, lorsque les médecins spécialistes avaient fait la grève pour protester contre l'instauration du régime d'assurance-maladie, le gou-

vernement avait dû recourir à une loi spéciale pour forcer leur retour au travail. Le ministre rappelle que le gouvernement a signé une entente de trois ans avec les omnipraticiens et que celle conclue avec les spécialistes est encore valide jusqu'en 1992. Et qu'en principe, les médecins doivent les respecter.

Les représentants de l'opposition péquiste ont rencontré hier les porte-parole des quatre fédérations à Québec afin de mieux saisir le sens de leurs revendications. Les médecins dénoncent en particulier le fait que le projet de réforme leur retire beaucoup des pouvoirs qu'ils exercent actuellement dans le système. Ils en ont également contre l'obligation faite à tous les médecins d'être agréés par le ministère et les mécanismes mis en oeuvre pour imposer une répartition des effectifs sur le territoire.

Le porte-parole péquiste, M. Rémy Trudel, soutient qu'en vertu de l'évolution des pratiques médicales, « on ne peut sortir complètement les médecins des lieux décisionnels de notre système », comme le propose le ministre. Il constate également qu'il serait possible, et les médecins sont prêts à collaborer, de trouver des formules qui permettraient une « juste répartition des effectifs sur le territoire sans passer nécessairement par les moyens simplistes proposés dans la réforme ».

M. Trudel a donc l'intention de proposer au projet de loi des amendements qui iront dans le sens des revendications de la profession médicale lorsque viendra le moment de discuter des articles qui sont concernés. Les parlementaires ont procédé jusqu'à maintenant à l'étude de 77 articles sur les 494 que compte le projet législatif. L'examen des articles concernant le nouvel impôt-services et le ticket orienteur est à venir.

M. Côté s'est dit disposé à écouter des représentations qui lui seraient faites en faveur de modifications au projet de loi à condition qu'elles soient « à bénéfice des usagers ». Il rappelle qu'à la suite de plusieurs consultations, le ministre avait consenti à des assouplissements. Il propose lui-même 309 modifications mineures au texte de loi.

Le front commun des médecins, une première dans les annales, a pris forme il y a trois semaines. Il regroupe les quatre fédérations qui représentent les 7500 généralistes, les 7200 spécialistes, les 1700 internes et 2000 étudiants qui pratiquent au Québec.

Le regroupement a entrepris avant-hier à Rimouski une série de rencontres d'information dans l'ensemble des régions. Un grand rassemblement doit réunir le 21 mai, au Palais des congrès de Montréal, quelque 4000 médecins. Une réunion a eu lieu hier à Trois-Rivières, une est prévue aujourd'hui à Sherbrooke, une autre le 15 mai à Rouyn-Noranda, le 16 à Québec et le 17 à Aylmer.

◆ Ciaccia

rement bien développé en Ontario, souligne le ministre, une province qui est « un joueur très important dans le présent débat ».

Si certains croient que l'indépendance est inévitable, le ministre ne partage pas ce point de vue. Si le sentiment nationaliste « ne s'étendra jamais au Québec », M. Ciaccia « ne croit pas que la plupart des Québécois pensent que l'écclatement du Canada est dans leur intérêt ». Après tout, dit-il, « ce pays leur appartient aussi. Et je ne pense pas ici aux Rocheuses ou au chemin de fer, je pense au pays bâti sur des traditions de tolérance, d'ouverture et d'équité sociale ».

Mais la souveraineté deviendra « une sérieuse possibilité » si des propositions acceptables de renouvellement du fédéralisme ne sont pas soumises aux Québécois dans les prochains mois. « Je pense que les Québécois craignent davantage de faire face à d'interminables discussions constitutionnelles que de faire l'indépendance ».

Le ministre des Affaires internationales affirme d'autre part que « le monde entier nous regarde avec in-

Les musiciens se mobilisent pour soutenir la Croix-Rouge

Clément Trudel

CONTRE la cacophonie de la guerre, les musiciens se mobilisent. Plus d'une centaine d'entre eux ont offert gracieusement, hier, à Montréal, une *Première Symphonie pour l'Humanité*. Durant dix heures environ, ils se sont relayés au Complexe Desjardins où l'on soulignait la 43e Journée mondiale de la Croix-Rouge. Vic Vogel et son Stage Band étaient là à 18 h, présentant des classiques du jazz. Charles Dutoit — qui a accepté d'être nommé ambassadeur de la Croix-Rouge — et l'OSM se produisirent à 20 h. Tous ont témoigné de leur solidarité avec les victimes des 35 guerres qui ensanglantent présentement la planète, où sont impliqués notamment quelque 200 000 enfants-soldats, âgés de 15 ans ou moins !

Quel Hymne à la Joie cela ferait si, par hypothèse, tous les belligérants acceptaient une trêve, mais tel n'est pas le cas dans un monde qui a connu quelque 14 000 guerres... et seulement 250 années de paix !

Le geste symbolique posé hier par tant d'artistes sert d'appui à une

campagne pour la protection des victimes de la guerre. Qui sont ces victimes ? 90 % sont des civils ; de ce nombre, huit victimes sur dix sont des femmes, rappelle la Croix-Rouge. Par comparaison, la Première Guerre mondiale avait fait 10 millions de victimes, dont 90 % de militaires, mais la Deuxième Guerre mondiale coûta la vie à 51 millions d'humains, dont 34 millions étaient des civils.

Secouer l'indifférence. Tel était bien le but du fondateur de la Croix-Rouge, le Suisse Henry Dunant, qui, au lendemain de la bataille de Solferino (Italie, 1859) entra chez lui avec l'idée de travailler avec d'autres à secourir les victimes de la guerre, indépendamment de leur race, de leur religion, de leur nationalité.

C'est en Tchécoslovaquie que l'on retrouve les premières préoccupations de souligner une journée de « trêve de la Croix-Rouge » — Prague se fit un devoir de faciliter cette journée, de 1922 à 1938. Il fallut attendre le 8 mai 1948, cent vingtième anniversaire de la naissance de Dunant, pour inaugurer ces Journées

mondiales de la Croix-Rouge qui, aujourd'hui, atteignent 147 pays. Le type de journée musicale offert hier aux Montréalais est un « événement inédit », soulignaient hier les responsables.

La Croix-Rouge se bat contre toutes les guerres et ce, depuis ses tout débuts, a rappelé hier M. Daniel Masse, directeur des services internationaux de la Croix-Rouge.

Une dizaine de pays africains figurent parmi les territoires déchirés par des combats, parfois depuis 30 ans — même si un certain espoir s'est fait jour en Namibie et en Angola. Le seul pays européen sur la liste des pays où sévit un conflit est la Grande-Bretagne, en raison de la lutte que mène l'IRA pour le rattachement des six comtés du Nord à l'Irlande du Sud. Les autres zones de turbulence sont bien connues : Tibet, Philippines, Inde et Sri Lanka, notamment), sans oublier Israël-Palestine, le Liban, l'Irak-Kurdistan, etc. La Croix-Rouge donne la note, les musiciens s'y rattachent : il faut stopper l'escalade de la violence qui mène à tant de guerres.

quiétude, mais aussi avec un sentiment d'incrédulité vis-à-vis de ce qui se passe ici. On se demande ailleurs dans le monde comment ce pays qui sert d'exemple de prospérité et de tolérance puisse être en train de s'effriter ».

On se demande à l'étranger comment deux peuples fondateurs qui ont réussi, malgré le climat et la distance, à bâtir un pays qui est devenu dans le monde « un symbole d'intégrité, de tolérance, de force morale, de paix et de puissance économique », pourraient aujourd'hui sacrifier leur réussite parce qu'on refuse de reconnaître que le caractère distinct du Québec a contribué à faire sa force.

Ailleurs dans le monde, on a de la difficulté à croire que l'expérience canadienne pourrait échouer après trois siècles de travail. « Et nous ne pouvons permettre que cela arrive », dit le ministre.

Le débat canadien n'est plus une querelle locale entre francophones et anglophones, dit le ministre. « Ce débat est devenu d'intérêt international ». Le *Hong Kong Standard* parlait de nous dans son édition du 11 avril dernier, lance le ministre à titre d'exemple. Le journal avait retenu le fait que les communautés italienne, grecque et juive du Québec avaient annoncé leur intérêt à s'engager dans le débat public.

Cela montre comment l'affaire concerne les communautés culturelles, affirme M. Ciaccia. « Il ne faut jamais oublier que nous faisons partie de ce pays, de ce symbole, dit-il. Nous l'avons construit. Cela fait partie de notre histoire. Cela fait partie de notre force ».

◆ Mamet

tes excellents, le meilleur du film réside là : dans cette habile transposition d'une matière presque documentaire, puis dans l'épilogue de la bureaucratie policière et une description du racisme ordinaire qui ne sacrifie jamais la complexité des faits ; enfin, dans l'intrication progressive de plusieurs films narratifs bientôt indémêlables. Malgré sa tendance au tape-à-l'oeil, la mise en scène de Mamet est alors d'un grand filmier.

Les choses se gâtent lorsqu'on décharge Gold de son affaire pour lui confier le cas beaucoup plus banal du meurtre d'une vieille dame. Le film change de nature au moment où Gold, de mauvais gré, change d'enquête. Celle-ci l'embarque malgré lui au cœur d'une guerre occulte qui oppose groupuscules juifs et d'extrême-droite néo-nazis. Gold se voit alors submergé par sa propre jalousie tourmentée, trop longtemps refoulée derrière l'amour de son travail. Sujet fort et passionnant, qui confronte le poids de la loi immémoriale à un personnage précisément chargé de représenter la loi, la légalité. Hélas, le traitement devient d'une lourdeur pseudo significative vite irrémédiable. La virtuosité de plus en plus ostensible du filmage se met au service d'une démonstration appuyée non exempte d'une ambiguïté gênante qui confine au dernier plan au masochisme moral, en accablant Gold d'une culpabilité dont il n'est pas responsable.

Reste que ce film estimable dans son demi-échec est à cent lieues de la fadeur habituelle du cinéma d'inauguration. Il augure bien du niveau d'une compétition qui s'annonce cette année de première force, alors que les sections parallèles promettent d'être tout aussi

passionnantes : ce n'est pas tous les ans qu'un André Forcier inaugure, avec *Une histoire inventée*, la Quinzaine des réalisateurs, laquelle présentera aussi le nouveau film d'Atom Egoyan.

Voilà d'ailleurs tout le paradoxe : on prédisait l'édition 1991 malsaine, voire médiocre, et voilà qu'au moment de se lancer, cette même édition s'annonce comme la plus rigoureuse, la plus cinéphilie et la plus enthousiasmante depuis longtemps. Un peu comme si, préoccupé par cette chronique d'une lièdre annoncée, le tout cinéma mondial avait décidé de resserrer les rangs. Les tendances 91 se résument ainsi en deux mots : fidélité aux grands anciens (Kurosawa, Ferreri, Angelopoulos) et aux récentes révélations... (Spik Lee, Lars Von Triers, Daniele Lucchetti, Kieslowski) travail insaisissable d'exploration aventureuse (pas moins de 23 premiers longs métrages, et un coup de zoom justifié sur les cinématographies africaine et noire américaine). À l'image d'une prometteuse sélection française marchant résolument sur deux patte, entre les anciens (Rivette, Pialat, Varda) et les nouveaux (Boghadi, Bouchitey). Certes, on verra de grandes stars planétaires sur les marches du palais (Stevie Wonder, Quincy Jones, Birkin, Jeanne Moreau, De Niro et Piccoli) et le passage de Madonna, venue présenter un documentaire sur elle, menace de déchaîner un battage hystérique. Mais, malgré l'habituel vacarme mé-

◆ Smog

Parmi les principales solutions, on suggère de changer la composition de l'essence, de placer des hottes au-dessus des pompes de stations-service et d'encourager le transport en commun.

Les mesures les plus sévères devront être appliquées dans les régions les plus exposées au smog, comme le corridor Windsor-Québec, la vallée du Bas-Fraser et le secteur méridional des provinces de l'Atlantique.

M. Bernard Made, porte-parole du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, a reconnu que l'application de ce programme est « beaucoup plus compliquée que celui de la lutte aux pluies acides, même si ses avantages environnementaux sont sûrement comparables ».

M. Bruce Walker, du groupe de protection de l'environnement STOP, a déclaré qu'un « problème important de la qualité de l'air serait réglé » si le programme était appliqué.

En plus de l'aide financière des gouvernements, le plan prévoit une participation des industries, qui pourra s'élever à plus de 800 millions \$ par année (en dollars d'aujourd'hui) en l'an 2005.

10 mai

par la PC et l'AP

- 1887: béatification à Rome de Mgr Louis-Zéphirin Moreau, quatrième évêque de Saint-Hyacinthe.
- 1885: entre le 10 et le 14 mai, une trentaine d'attentats à la bombe, commis par des extrémistes sikhs, font 80 morts en Inde.
- 1884: la Cour internationale de La Haye enjoint aux États-Unis de cesser leurs opérations militaires contre le Nicaragua.
- 1883: l'Argentin Adolfo Perez Esquivel, prix Nobel 1980 de la paix, entreprend une grève de la faim afin de protester contre la malnutrition, le chômage et la répression politique dans son pays.
- 1972: le président Nguyen Van Thieu proclame la loi martiale au Sud-Vietnam.
- 1971: Rudolf Hess, bras droit de Hitler, achève 30 années d'emprisonnement et les Soviétiques insistent pour qu'il purge entièrement sa peine de réclusion à vie à la prison berlinoise de Spandau.
- 1957: Moscou lance un appel aux États-Unis et à la Grande-Bretagne pour qu'ils cessent les essais nucléaires.
- 1941: Rudolf Hess, le dauphin de Hitler, saute en parachute au-dessus de l'Écosse afin de négocier une paix séparée, mais il est arrêté.
- 1940: l'Allemagne envahit la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. Winston Churchill succède à Neville Chamberlain à la tête du gouvernement britannique.
- 1875: les ordres religieux sont supprimés en Russie.
- Il s'agit d'un 10 mai: Le sculpteur français Jean-Baptiste Carpeaux (1827-1875); l'actrice française d'origine roumaine Elvire Popesco (1896); le comédien et danseur américain Fred Astaire (1899-1987); le comédien français Claude Piéplu (1923); l'actrice française Marina Vlady (1938).



RÉSULTATS

l o t o - q u é b é c

Tirage du 91-05-08

6/49

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

6/6	0	2 474 287,20 \$
5/6+	8	92 785,70 \$
5/6	189	3 141,90 \$
4/6	11 653	97,60 \$
3/6	229 005	10,00 \$

VENTES TOTALES: 16 085 832,00\$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 5 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 91-05-11

Tirage du 91-05-08

Extra

Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage

671 294	100 000 \$
71 294	1 000 \$
1 294	250 \$
294	50 \$
94	10 \$
4	2 \$

Tirage du 91-05-08

Panço

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

1	2	3	10	13
20	23	24	25	30
32	34	40	41	43
50	53	55	62	66

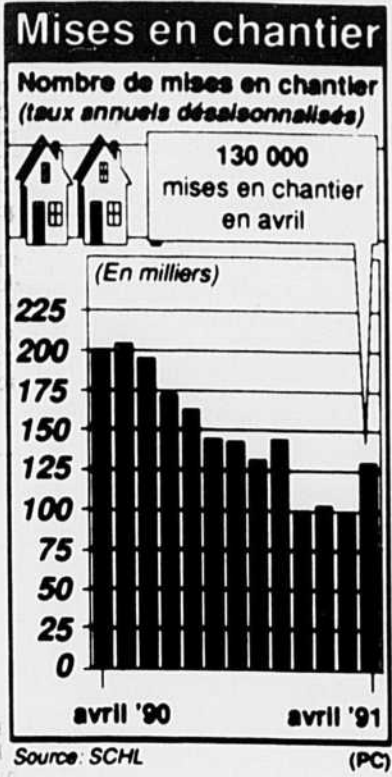
Prochain tirage: 91-05-10

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, vendredi 10 mai 1991



La construction résidentielle reprend du poil de la bête

OTTAWA (PC) — Après une reprise à peine perceptible en mars, la construction résidentielle a pris un réel essor en avril au Québec. Les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) indiquent que le nombre de mises en chantier a fait un bond de 46 % le mois dernier, un rythme de croissance qui, s'il se maintenait pendant un an, produirait 41 000 nouvelles unités, comparé à 28 000 au mois de mars, selon le taux annuel désaisonnalisé (TAD).

La baisse des taux d'intérêt, combinée au programme « Mon taux, mon toit », ont redonné confiance aux constructeurs et aux acheteurs.

La performance de la construction résidentielle au Québec a contribué en bonne partie à redresser la performance de l'ensemble du pays, où les mises en chantier ont grimpé de 33 %, atteignant 130 000 nouvelles unités en avril, par rapport à 98 000 en mars, toujours selon le TAD.

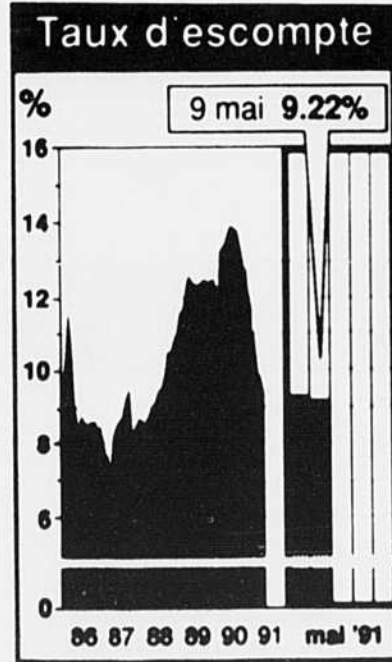
Le nombre véritable de mises en chantier pour la province a atteint 3780 unités en avril, soit une légère diminution de 3 % par rapport à avril 1990. À travers le pays, 12 052 unités ont été mises en chantier en avril, contre 6143 en mars.

La baisse de la construction continue à se faire sentir dans le secteur de la maison détachée, mais est amplement compensée par la reprise de la construction dans les autres types de logement, particulièrement la maison jumelée, une tendance attribuable à la demande pour des maisons de premier acheteur encouragée par les programmes provinciaux « Mon taux, mon toit » et « Aide à la mise de fonds ».

La SCHL prévoit que la construction résidentielle poursuivra sa progression sous l'impulsion des réductions de taux d'intérêt hypothécaires.

Rivalisant pour attirer les acheteurs potentiels, les banques ont continué à abaisser leurs taux cette semaine. La Banque Toronto-Dominion a réduit hier ses taux de deux et de trois ans d'un quart de point de pourcentage, à 10,75 et 11 % respectivement, emboîtant ainsi le pas aux autres grandes banques, qui ont abaissé leurs taux plus tôt cette semaine.

Néanmoins, la reprise sera lente, estimait hier Mme Rita Daniel, directrice de l'analyse de marché pour la SCHL. La dette des consommateurs limitera la capacité des acheteurs en puissance d'assumer une plus lourde dette hypothécaire.



Cette semaine : 9,22 %
Semaine dernière : 9,33 %
Tendance : En baisse pour une sixième semaine. Niveau le plus bas depuis mai 1988.
Répercussions : La Banque de Montréal a réduit son taux privilégié à 9,75 %, la semaine dernière. Les autres grandes banques ont maintenu leur taux privilégié à 10,25 %, mais pourraient imiter la Banque de Montréal bientôt.
Niveau le plus élevé, au cours des 12 derniers mois : 14,05 % (30 mai 1990)
Niveau le plus bas, au cours des 12 derniers mois : 9,22 % (cette semaine)

Lavalin met en vente Kemtec et 42,5% d'UTDC

La firme d'ingénieurs n'a plus les liquidités suffisantes pour assurer leur croissance

Robert Dutrisac

LAVALIN met en vente la totalité du complexe pétrochimique Kemtec, dans l'est de Montréal, et se cherche un partenaire qui prendrait 50 % de ses intérêts dans le fabricant de matériel ferroviaire UTDC, ces deux entreprises faisant partie de sa filiale Lavalin Industries. Le fin mot de l'affaire : accroître les liquidités de la grande firme d'ingénierie-construction.

« Nous désirons recentrer nos activités », a expliqué hier le porte-parole de Lavalin, Clément Richard. Tant Kemtec qu'UTDC ont besoin de capital afin de maintenir un fonds de roulement adéquat, a-t-il précisé.

Aussi, Lavalin juge que Kemtec, qui est le seul producteur de paraxylène au pays, un composé entrant

dans la fabrication des plastiques, poursuit des activités qui n'ont pas de lien évident avec le génie-conseil. Situation différente chez UTDC en raison des contrats clé-en-main où matériel roulant et ingénierie vont de pair.

M. Richard a indiqué que c'est la firme Mergerac, une filiale de Raymond, Chabot, Martin, Paré spécialisée dans les fusions et les acquisitions, qui a été chargée de dénicher des acheteurs.

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de Lavalin Industries en mars dernier, le président de cette compagnie, Jacques Lamarre, révélait que le groupe recherchait un partenaire qui prendrait idéalement une participation de 30 % dans Kemtec. Manifestement, le point de vue de Lavalin n'est plus le même : le complexe pétrochimique de taille

mondiale (au 17^e rang au monde sur 40, selon les précisions de M. Lamarre), dont la production peut dépasser les 300 millions \$ par année, ne fait plus partie de ses plans.

L'an dernier, Kemtec avait causé d'énormes difficultés à Lavalin sur le plan des liquidités. Depuis sa création en 1987, Kemtec, qui a connu des problèmes de démarrage, n'a fait qu'accumuler des pertes. Divers incidents, dont un incendie en septembre dernier, sont venus perturber ses activités. Au cours du dernier exercice, les deux ordres de gouvernement sont venus prêter main-forte à Kemtec : la Société de développement industriel y est allée d'un prêt participatif de 13 millions \$, tout en consentant une avance sur emprunt de 3,7 millions \$, et le ministre fédéral de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a jeté dans le panier de

la quête une autre avance de 8,64 millions \$.

Malgré ce coup de pouce, Kemtec n'a pu remplir en 1990 les conditions — ratio de fonds de roulement et performance — relatives à son financement principal que lui avait consenties un syndicat bancaire, soit un emprunt maximum de 60 millions \$ dont la presque totalité était épuisée.

À ce jour, Lavalin n'a eu que des discussions « très, très préliminaires » relativement à la vente de Kemtec, a soutenu M. Richard.

Quant à UTDC, qui fabrique du matériel de transport en commun, c'est « l'ampleur des contrats à venir de plus de 2 milliards \$ », notamment les métros d'Ankara et de Bangkok, qui nécessite la venue d'un partenaire, a indiqué le porte-parole. Lavalin possède 85 % d'UTDC et le gouvernement ontarien le solde. C'est

donc une participation de 42,5 % que la firme d'ingénierie-construction met en vente.

Lors de son dernier exercice, Lavalin Industries, qui a accédé à la Bourse en 1986 à la faveur du REA, a essuyé une perte 3,8 millions \$ au regard de revenus de 548 millions \$. UTDC avait terminé l'année avec un bénéfice de 4,6 millions \$ et des ventes de 332,6 millions \$ tandis que Kemtec affichait une perte de 7,6 millions \$ et des revenus de 215,4 millions \$.

Cette année, après un semestre, la situation ne s'est pas améliorée, au contraire : Lavalin Industries rapportait une perte de 4,6 millions \$, soit trois fois plus qu'à la fin de la même période l'an dernier. M. Richard a précisé que la décision annoncée hier était « antérieure à ces résultats ».



PHOTO CP

Le président du conseil et chef de la direction d'Imasco, Purdy Crawford, flanqué, à droite, du vice-président du conseil, Jean-Louis Mercier.

SNC-Vesta: Québec prendra son temps

Louis-Gilles Francoeur

Québec n'entend pas se prononcer sur la proposition de la firme SNC de reprendre au Québec les tests de son incinérateur mobile Vesta avant d'avoir eu un rapport complet sur l'échec des tests en Alberta et une démonstration sérieuse de la pertinence de poursuivre ces expériences ici.

C'est en ces termes qu'a réagi hier le bureau du ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, à la lettre du responsable des communications environnementales du groupe SNC, M. Yvon Charbonneau.

Ce dernier, selon les informations obtenues, a écrit à M. Paradis pour soutenir que les tests effectués en Alberta sur l'incinérateur Vesta sont « loin d'être un échec total » et qu'il y aurait lieu, en somme, de poursuivre les essais d'homologation de cet incinérateur au Québec.

« Nous ne sommes pas contre l'idée de faire de la recherche et du développement en environnement », a déclaré Mme Sylvie Marier, l'attachée de presse du ministre, mais en même temps, on ne peut pas dire qu'on fondera dans un projet les yeux fermés. Nous allons, j'imagine, avoir des informations complémentaires. »

Les tests de Swan Hill ont coûté la somme de 3,1 millions \$. Environnement Canada a fourni 1,5 million \$, Québec 300 000 \$, l'Ontario 600 000 \$, Hydro-Québec 450 000 \$, Hydro-Ontario 325 000 \$ et Vesta 400 000 \$, soit 12,8 % du total.

La commission Charnonneau sur les déchets dangereux a préconisé le recours aux incinérateurs mobiles dans son rapport l'an dernier.

SNC a réagi vivement à la nouvelle parue dans *La Presse* mercredi, qui rapportait les propos d'un fonctionnaire fédéral selon qui les essais du prototype Vesta en cours depuis deux ans ont démontré que cet appareil ne rencontrait tout simplement pas les normes canadiennes et ontariennes.

SNC a répliqué par un communiqué de son président, M. Jean-Guy Soulard, qui qualifiait les tests de suffisamment prometteurs pour les poursuivre avec d'autres partenaires. Le responsable des communications de la filiale environnementale de SNC, M. Yvon Charbonneau, demandait formellement à Québec par lettre une « autorisation de procéder à la tenue d'un programme de tests complémentaires » en territoire québécois.

Ce à quoi s'opposait fermement le mouvement Greenpeace dans un

communiqué émis hier, même si SNC soutenait, dans un autre communiqué, avoir été la victime d'un fournisseur de mauvais matériaux durant les tests, une affaire qui a effectivement débouché sur des poursuites devant les tribunaux albertains.

Selon le porte-parole de Greenpeace, M. Alain Rajotte, « l'heure n'est pas à de nouvelles faveurs envers SNC ». Greenpeace estime que les gouvernements doivent rendre publics les résultats des tests de Swan Hill, en Alberta.

SNC estime de son côté que son incinérateur a atteint les températures et les temps de résidence requis pour l'élimination sécuritaire de produits organo-chlorés comme des BPC, des dioxines et furannes. À son avis, l'échec des résultats obtenus est attribuable non pas à la performance de l'incinérateur mobile mais au fait que l'eau fournie pour les tests était elle-même contaminée, ce qui a faussé tous les résultats. C'est cette affaire qui a débouché sur une poursuite contre le responsable des tests, la compagnie Chem-Security.

L'incinérateur Vesta, soutient SNC, a été « utilisé avec succès » par l'Environnement Protection Agency (EPA) et le ministère de la Défense des États-Unis.

La hausse des taxes sur le tabac encourage à la contrebande, dit Imasco

Michel Van de Walle

de la Presse Canadienne

LES HAUSSES substantielles de taxes sur les produits du tabac encouragent la contrebande et constituent presque une forme de « prohibition » pour les fumeurs à faibles revenus, estime le président d'Imasco, Purdy Crawford.

« Les dernières hausses fédérales et provinciales encourageront immanquablement la contrebande, augmenteront le marché noir et priveront les gouvernements de millions de dollars en taxes », a-t-il déclaré lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tenait hier à Montréal.

Une étude de la firme Peat Marwick, citée par le président d'Imasco, soutient que les gouvernements pourraient perdre jusqu'à 370 millions \$ par an en revenus fiscaux.

Imasco est une société de portefeuille qui contrôle Imperial Tobacco. Cette firme détient plus de 60 % du marché canadien des produits du tabac.

Selon les dirigeants d'Imasco, le coût des cigarettes est devenu tellement élevé qu'il constitue pratiquement une forme de prohibition pour les fumeurs peu fortunés. Au Nouveau-Brunswick, fait remarquer le président d'Imperial Tobacco, Jean-Louis Mercier, le coût des cigarettes peut exiger jusqu'à 8 % du revenu disponible de certains fumeurs.

Depuis le début des années 80, le prix des cigarettes a explosé, en raison de l'amorcellement des taxes. M. Mercier fait remarquer que dans une cigarette, il y a pour une valeur de un demi-cent de tabac. Imasco les vend 3 cents mais au Nouveau-Brunswick, le prix de détail après les taxes équivaut à 28 cents la cigarette.

De plus, font valoir les dirigeants d'Imasco, ces hausses de taxes ne provoquent pas une diminution proportionnelle de la consommation. Ils signalent qu'en Finlande, où le prix des cigarettes est l'un des plus élevés, les hausses de prix ont plutôt conduit à un accroissement de la contrebande.

En guise de comparaison, une cartouche de cigarettes au Québec se détaille environ 43,50 \$. À New York, on obtient l'équivalent pour une somme variant entre 12 \$ et 14 \$.

Les dirigeants d'Imasco n'ont pas de données précises sur le marché noir des cigarettes ou encore sur les volumes achetés par des Canadiens aux États-Unis. Ils constatent cependant qu'il y a eu l'an dernier près de 52 millions de visites de moins de 24 heures aux États-Unis par des Canadiens, une hausse de 76 % depuis trois ans.

Ce transfert présumé du marché au profit des Américains n'est pas sans conséquences sur les emplois ici, note M. Mercier. Il signale qu'un

recul de 2 % du marché des produits du tabac se traduit par la perte de 1000 emplois. Non pas directement dans les usines mais indirectement, chez les tabaculteurs, les fournisseurs de produits, les grossistes, les détaillants, etc. Pour être plus juste, faut-il préciser, cette évaluation ne porte pas tant sur les pertes nettes d'emplois que sur les emplois qui ne sont pas créés.

Depuis plusieurs années, Imperial Tobacco n'embauche plus. En fait, depuis 1982, depuis que le tabac a commencé à être taxé lourdement, 1200 personnes ont perdu leur emploi chez Imperial Tobacco, dont 1000 étaient au Québec. Actuellement, la compagnie exploite trois usines et emploie 925 personnes. Une usine à Québec a été fermée en 1987, provoquant la mise pied de 400 travailleurs.

Mais ces récriminations sur les hausses de taxes n'empêchent pas Imperial Tobacco d'empocher des profits substantiels. En 1990, le bénéfice d'exploitation de cette filiale fut de 367,1 millions \$, en hausse de 10 % sur les 334 millions \$ de l'exercice précédent.

Globalement, Imasco a encaissé un bénéfice net de 295,1 millions \$, soit 2,25 \$ par action.

Pour l'année en cours, les dirigeants prévoient une modeste croissance du bénéfice par rapport à l'an dernier, quoiqu'ils estiment que l'année 1991 est plus difficile à « prédire » que les précédentes.

Au terme du premier trimestre, le bénéfice net fut de 51,9 millions \$, moins que les 66,6 millions \$ de l'an dernier. La baisse est surtout attribuable aux résultats de la filiale Hardee's Food System, qui exploite une chaîne de restauration-minute aux États-Unis. La concurrence entre les géants que sont MacDonalds, Burger King et autres Wendy's s'est avérée ces derniers mois, obligeant Hardee's à revoir ses programmes stratégiques. Le marché de la restauration-minute genre « hamburger » est saturé et on s'attend à des bouleversements.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	
	1859.66 + 14.35
TSE-300	
	3504.52 + 22.51
Dow Jones	
	2971.15 + 40.25
Dollar canadien (US Cents)	
	86.75 - .06
Or (New York-US\$)	
	358.10 + 1.00

(PC)

LAFARGE CANADA INC. AVIS DE DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de onze point cinq zéro huit cents (11,508¢) par action, sur les actions privilégiées échangeables de la Société, a été déclaré payable le 3 juin 1991 aux détenteurs d'actions privilégiées échangeables inscrits à la fermeture des registres le 17 mai 1991.

Alain Fredette
Secrétaire
Le 7 mai 1991

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Un tribunal français censure la loi sur la Corse

PARIS (Reuter) — Le Conseil constitutionnel a infligé hier un sérieux revers au gouvernement en déclarant contraires à la Constitution plusieurs dispositions de la loi sur la Corse, et notamment son article 1er, qui fait mention du « peuple corse, composante du peuple français ».

La loi portant statut de la Corse avait été adoptée le 12 avril à l'Assemblée nationale, à l'issue d'une bataille de procédure entre partisans et adversaires du projet.

Les dernières cartouches de l'opposition avaient été tirées lors du dépôt de trois recours au Conseil constitutionnel, l'un émanant du président du Sénat, Alain Poher, et les deux autres de 117 députés et de 166 sénateurs.

Estimant que le concept juridique de peuple français a valeur constitutionnelle, les neuf gardiens de la Constitution ont jugé que « la France est, ainsi que le proclame l'article 2 de la Constitution de 1958, une République indivisible, laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens quelle que soit leur origine ».

« La mention faite par le législateur du 'peuple corse, composante du peuple français' est contraire à la Constitution, laquelle ne connaît que le peuple français, composé de tous les citoyens français, sans distinction d'origine, de race ou de religion », ajoutent-ils dans leur arrêt.

En défendant son projet devant les députés, le ministre de l'Intérieur, Philippe Marchand, avait déclaré

qu'il appartiendrait au Conseil constitutionnel de trancher. Le gouvernement « remplira ses obligations », avait-il ajouté.

La décision des gardiens de la Constitution s'impose en effet aux pouvoirs publics, en vertu même de la loi fondamentale.

Consulté avant les neuf sages du Palais royal, le Conseil d'État avait rendu un avis semblable, mais dont le conseil des ministres n'avait pas tenu compte, comme il en a la possibilité.

Le Conseil constitutionnel a également rejeté la notion d'incompatibilité électorale spécifique aux élus de Corse, qui « s'avère contraire au principe d'égalité ».

Il a également jugé contraire à la Constitution « la disposition qui fait obligation au premier ministre de répondre, dans un délai déterminé, à une proposition émanant de l'Assemblée de Corse ».

Le député RPR Pierre Mazeaud, qui avait déposé pour son groupe le recours au Conseil constitutionnel, avait estimé que la notion de peuple corse portait atteinte à l'unité de la république.

L'ancien ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, auteur du projet, avait lui-même jugé que les obstacles juridiques seraient nombreux sur la voie qui mène à la reconnaissance de la spécificité corse. « Je cherche comment le droit constitutionnel français peut permettre d'établir un statut adapté aux spécificités de la Corse », avait-il déclaré en juin 1990.



Le président George Bush revenant hier à la Maison-Blanche.

Bush entame un traitement médical

WASHINGTON (AFP) — Le président a entamé hier un traitement à l'iode radioactif contre la maladie de Graves, une surproduction d'hormones de la glande thyroïde qui a été à l'origine de troubles du rythme cardiaque, ont annoncé hier ses médecins.

« Nous nous attendons à ce que le président revienne très rapidement à son habituel état de santé vigoureux », a déclaré le Dr Kenneth Burman au cours d'une conférence de presse à l'hôpital Naval de Bethesda, dans la banlieue de Washington.

M. Bush a subi trois heures d'examen de la glande thyroïde hier matin dans cet hôpital et ses médecins lui ont administré une dose d'iode radioactif qui doit ramener à la normale son taux d'hormones en deux ou trois mois, a indiqué le Dr Burman. Les médecins ont également prescrit une solution d'iode saturée pour réduire le taux d'hormones en deux semaines. M. Bush n'aura en principe pas à retourner à l'hôpital.

Le Dr Burman a indiqué qu'avec correction de l'hyperthyroïdie, la tendance à la fibrillation des oreillettes du cœur (irrégularité du rythme cardiaque) disparaîtra probablement.

Une secretion trop importante d'hormones a été à l'origine de fibrillation des oreillettes pour laquelle le président américain avait dû être hospitalisé le week-end dernier. Son rythme cardiaque est resté normal

depuis lundi, à l'exception d'une brève reprise des fibrillations mardi soir.

M. Bush prend deux médicaments pour stabiliser son rythme cardiaque (digoxin et procainamide), ainsi qu'un anti-coagulant (coumidin) visant à prévenir la formation de caillots qui pourraient causer une attaque cardiaque. Ses médecins lui ont également demandé de limiter son activité physique et sa consommation de café et de ne pas boire d'alcool.

Son rythme cardiaque est depuis samedi dernier suivi en permanence grâce à un transmetteur portable. Cette surveillance permanente devrait s'achever aujourd'hui, ont indiqué ses médecins.

Mme Barbara Bush, l'épouse du président américain, avait également souffert l'an dernier de la maladie de Graves (ou maladie de Basedow), qui chez elle s'était traduite par une perte de poids et un gonflement des globes oculaires entraînant une double vision. Ce problème avait été réglé par un traitement à l'iode radioactif, qui avait détruit sa glande thyroïde.



AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO. 70-02-00128-914. MADÉLÈNE SARAZIN, demanderesse, vs. MICHEL, CARON & MANON FONNER, défendeurs. Le 16 mai 1991 à 11h00 de l'avant-midi au domicile des défendeurs, au no 1912, rue Magnan, en la cité de Deux-Montagnes, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD MATHIEU, huissier. AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, Case postale 204, Ste-Adele (Québec) J0R 1L0. Ste-Adele, le 3 mai 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE ST-HYACINTHE, COUR MUNICIPALE DE BELOEIL, NO. 90B-877, 90B-877-3. VILLE DE BELOEIL, PARTIE DEMANDERESSE, vs. PIERRE PLACENT, PARTIE DÉFENDRESSE. Le 22 mai 1991 à 10h00 au 822, Launer, Beloeil, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Pierre Placent, saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, couleur séné vert, année 1986. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, huissier, (514) 661-5446. MAURICE GAUCHER & ASS. HUISSIERS, 1505, Place de l'Hôtel-de-Ville, #106, St-Bruno, Qc, J3V 3Y8. Montréal, le 8 mai 1991.

Province de Québec, District de Beauharnois, COUR DU QUÉBEC, NO. 70-02-00167-994. AUTOMOBILES LEO GENDRON INC. de manderesse, vs. FRANÇOIS BEL-LAVANCE, défendeur. Le 22 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile du défendeur, au no 3007, rue Normandin, en la cité de Chomedey, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: ensemble de salon en cuir beige, macro-ondes, TV Zenith, vidéo VHS, Electrolux. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHÈQUE. VALADE & ASSOCIÉS, 967-7683. Montréal, le 7 mai 1991.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO. 70-02-00560-902. GUS C. NADA DIVISION LEGARE, de manderesse, vs. JOSEPH FONGROS, défendeur. Le 22 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur, au no 4234, rue Bélanger est, en la cité et district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: chaises de coffeure, comptoir en mélamine, machine à jeux électroniques, ensemble d'accessoires de coiffure, miroirs, tableaux murales, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ET/OU CHÈQUE. VALADE & ASSOCIÉS, 967-7683. Montréal, le 7 mai 1991.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO. C90A-05910, VILLE DE MIRABELLE, demanderesse, vs. LA MAISON DE PIÈCES DU PATRIBRE LITEE, défenderesse. Le 22 mai 1991, à 14h00 de l'après-midi, au domicile de la défenderesse, au no 15, rue Robert, en la cité St-Sauveur-des-Monts, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: bureau exécutif en pin verni, bahut en pin verni, chaise exécutive en métal et tissu bleu, 2 chaises droites en pin verni, 1 lièvre beige laqué 3 tiroirs, 1 motobécane 3 pl. blanc ET AUTRES ARTICLES DIVERS. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-CLAUDE BÉLANGER, huissier, 822-9222. ROBERT JASMIN & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 8 mai 1991.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO. 70-02-00451-901. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur, vs. FRANÇOIS L. JARRY, défendeur. Le 22 mai 1991, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 15, rue Le Maurice, en la cité Boissard, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: télévision 24 pouces, cou-leur, VCR, noir, vidéo VHS. Pansonic avec meuble, système de son avec meuble comprenant: lecteur de disques compacts Nako, amplificateur récepteur Lufman, ET AUTRES ARTICLES DIVERS. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS BÉLANGER, huissier, 822-9222. ROBERT JASMIN & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 8 mai 1991.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO. 70-02-00451-901. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur, vs. ALIZIER TAVAKOLI, défendeur. Le 22 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 202, Berlioz #105 en la cité et Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. TV couleur Sanyo 20" et acc., 1 set de chambre de meuble comprenant: 1 bibliothèque 3 mcs de couleur noir, 1 table tournante Mitsubishi et acc., 1 vidéo VHS de marque Hitachi, 1 système de son Mitsubishi, comprenant AM/FM DA-FIS, amplificateur, lape cassette, 2 fauteuils en cuir blanc, 2 places, 1 sofa 1 place en cuir blanc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE. CÉRTIFIE, CLAUDE FORGET, huissier, 376-8790. Montréal, le 3 mai 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE POINTE-CLAIRE, NO. P-3134-40105. LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, demanderesse, vs. SULLIVAN GILBERT F. défenderesse. Le 21 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile du défendeur, au no 281, rue Elm, #1, en la cité de Beausfield, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: tape deck Sanyo, bar en bois, réfrigérateur Beaumark. Conditions: ARGENT COMPTANT. ET/OU CHÈQUE. VALADE & ASSOCIÉS, 967-7683. Montréal, le 7 mai 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO. 70-02-001193-912. COUR DU QUÉBEC PRÉSENT PROTOCTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, Partie demanderesse c. ROBERT CHAMPAGNE, Partie défenderesse

ORDRE est donné à ROBERT CHAMPAGNE de comparaître au greffe de cette cour situé au 400, Laviolette, St-Jérôme, district de Terrebonne, salle SS-05, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119.1 c.p.c. a été remise au greffe à l'intention de ROBERT CHAMPAGNE. Lieu: St-Jérôme Date: 6 mai 1991. GHYSLAINE FOURNIER, P.A.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM PRENEZ AVIS QUE, Winnifred Lancelley Chaplin, résidant et domiciliée au 228 Redfern, app. 25, à Westmount, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sarah Ruth Townsend. MONTREAL, le 6 mai 1991. GOULET, ST-PIERRE & THÉRIEN, Procureurs de la requérante.

LES ENTREPRISES PIERRE BOUTREAU LITEE (faisant affaires sous le nom Service de Courrier Rapide Enregistré/Rapide Courier Service Registered) par acte daté du 4 avril 1991, et enregistré le 4 avril 1991 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le no 4373611, a vendu, cède et transféré à SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LITEE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes décaulant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement.

ORDRE est donné à Howard Francis Willers de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, Montréal, 1 rue Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Howard Francis Willers. Lieu: Montréal Date: 7 mai 1991. MARIE-HELENE BELISLE, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO. 70-05-000651-913. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT LA COMPAGNIE COMMONWEALTH PLYWOOD LITEE CO. LTD., Partie demanderesse c. B.L. ARMSTRONG COMPANY LIMITED, Partie défenderesse

ORDRE est donné à B.L. Armstrong Company Limited de comparaître au greffe de cette cour situé au 400, rue Laviolette à St-Jérôme, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de B.L. Armstrong Company Limited. Lieu: St-Jérôme Date: 30 avril 1991. ROLLANDE ÉTHIER, Protonotaire adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO. 70-05-000651-913. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT STEFANIZZI, CALAM, LOYER, Partie demanderesse c. B.L. ARMSTRONG COMPANY LIMITED, Partie défenderesse

ORDRE est donné à B.L. Armstrong Company Limited de comparaître au greffe de cette cour situé au 400, rue Laviolette à St-Jérôme, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de B.L. Armstrong Company Limited. Lieu: St-Jérôme Date: 30 avril 1991. ROLLANDE ÉTHIER, Protonotaire adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO. 70-05-000651-915. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT OAK HILL VENEER INC., Partie demanderesse c. B.L. ARMSTRONG COMPANY LIMITED, Partie défenderesse

ORDRE est donné à B.L. Armstrong Company Limited de comparaître au greffe de cette cour situé au 400, rue Laviolette à St-Jérôme, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de B.L. Armstrong Company Limited. Lieu: St-Jérôme Date: 30 avril 1991. ROLLANDE ÉTHIER, Protonotaire adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-12-195960-910. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT Prototaire adjoint Dame Zaitoon DIWAN, Partie demanderesse c. Abdul Sattar LAKHIA, Partie défenderesse

ORDRE est donné à Abdul Sattar LAKHIA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue St-Antoine est, Montréal, Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. Abdul Sattar LAKHIA. Lieu: Montréal Date: 1er mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-05-005540-917. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONTAIRE ADJOINT ALDO COVIELLO, Partie demanderesse c. DENISE GUILLAUME, Partie défenderesse

ORDRE est donné à DENISE GUILLAUME de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, est, rue Notre-Dame, Montréal, dit district, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119.1 c.p.c. a été remise au greffe à l'intention de DENISE GUILLAUME. Lieu: Montréal Date: 6 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-05-012666-918. COUR DU QUÉBEC PRÉSENT PROTONTAIRE ADJOINT LES ASSOCIÉS UNIS LITEE, Partie demanderesse c. HOWARD FRANCIS WILLERS, Partie défenderesse

ORDRE est donné à Howard Francis Willers de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, Montréal, 1 rue Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Howard Francis Willers. Lieu: Montréal Date: 7 mai 1991. MARIE-HELENE BELISLE, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-05-01580-917. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONTAIRE ADJOINT QUEENSWEAR INTERNATIONAL LTD., Partie demanderesse c. DAVID KASTENBERG, Partie défenderesse

ORDRE est donné à DAVID KASTENBERG de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de DAVID KASTENBERG. Lieu: MONTRÉAL Date: Le 16 avril 1991. MARIE-HELENE BELISLE.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE, Partie défenderesse

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, St-Antoine à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean-Darriot Jn-Calixte. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-12-195960-910. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT Prototaire adjoint Dame Zaitoon DIWAN, Partie demanderesse c. Abdul Sattar LAKHIA, Partie défenderesse

ORDRE est donné à Abdul Sattar LAKHIA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue St-Antoine est, Montréal, Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. Abdul Sattar LAKHIA. Lieu: Montréal Date: 1er mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-05-005540-917. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONTAIRE ADJOINT ALDO COVIELLO, Partie demanderesse c. DENISE GUILLAUME, Partie défenderesse

ORDRE est donné à DENISE GUILLAUME de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, est, rue Notre-Dame, Montréal, dit district, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119.1 c.p.c. a été remise au greffe à l'intention de DENISE GUILLAUME. Lieu: Montréal Date: 6 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-05-012666-918. COUR DU QUÉBEC PRÉSENT PROTONTAIRE ADJOINT LES ASSOCIÉS UNIS LITEE, Partie demanderesse c. HOWARD FRANCIS WILLERS, Partie défenderesse

ORDRE est donné à Howard Francis Willers de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de DAVID KASTENBERG. Lieu: MONTRÉAL Date: Le 16 avril 1991. MARIE-HELENE BELISLE.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE, Partie défenderesse

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, St-Antoine à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean-Darriot Jn-Calixte. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL Date: 3 mai 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, District de Montréal, 1 Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du Bref d'Assignation a été remise au greffe à l'intention de JEAN-DARRIOT JN-CALIXTE. Lieu: MONTRÉAL

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

De Klerk interdit le port d'armes

JOHANNESBURG (Reuter) — Le président sud-africain Frederik de Klerk a annoncé hier l'interdiction immédiate du port d'armes, y compris traditionnelles, dans les cités noires où les violences ont fait 5000 morts en cinq ans.

Au même moment, au moins six personnes étaient tuées et cinq gravement blessées, selon la police, au cours d'un affrontement dans le faubourg de Tembisa, au nord-est de Johannesburg.

Le chef de l'État a annoncé « la prohibition immédiate, dans les régions en proie à la violence, du port d'armes dangereuses en public, à l'exception des lances pour le moment ».

« Le gouvernement agira sans hésiter contre le détournement des armes culturelles, telles que les lances, à des fins criminelles ou non culturelles », a-t-il ajouté.

La mesure satisfait en partie les revendications du vice-président du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela, que Frederik de Klerk a rencontré mercredi pendant six heures.

Nelson Mandela réclame en outre la démission du ministre de la Loi et de l'Ordre et du ministre de la Défense, et la suppression des « hostels », foyers pour célibataires abritant surtout des Zoulous.

Frederik de Klerk a précisé que le gouvernement oeuvrerait à l'amélioration des « hostels » et en transformerait certains en pensions familiales.

Sous peine de rompre les pourparlers de paix dans le pays, Nelson Mandela avait donné jusqu'à hier au gouvernement pour prendre des mesures contre la guerre des cités noires, qui oppose essentiellement des Zoulous du Parti Inkatha à des militants de l'ANC.

À Tembisa, environ 3000 résidents d'un « hostel » ont attaqué hier les clients zoulous d'un autre foyer, a déclaré la police. Les deux groupes étaient notamment armés de fusils d'assaut et se sont livrés une véritable bataille rangée.

Epaulées par un hélicoptère, la police et l'armée ont mis une heure et demie, à coups de bombes lacrymogènes et d'armes à feu, pour faire cesser la fusillade.

Un porte-parole de la police a déclaré qu'aucune des victimes n'avait été touchée par la police. « Il semble que l'ANC soit responsable de cette attaque », a-t-il ajouté.



Un étudiant sud-coréen frappe de son pied le bouclier d'un policier hier lors d'une manifestation à Séoul.

200 000 Sud-Coréens réclament la démission du président Roh

SÉOUL (AFP) — Environ 200 000 Sud-Coréens, étudiants et ouvriers principalement, ont marché hier dans les rues de Séoul et de plusieurs autres villes du pays pour demander la démission du président Roh Tae-woo, provoquant de violents affrontements avec des forces de l'ordre débordées.

Il s'agit de la plus grave agitation de rue à laquelle ait été confronté le régime du président Roh depuis son arrivée au pouvoir en 1987.

La population, et notamment les ouvriers, à l'appel de leur syndicats, s'était mêlée aux étudiants, qui entendaient protester contre le suicide de trois d'entre eux, en l'espace de 11 jours, qui s'étaient immolés par le feu.

Toute la capitale résonnait du bruit assourdissant des grenades lacrymogènes tirées en rafale à partir des véhicules blindés spéciaux de la police, sur le passage desquels les habitants de Séoul lançaient des in-

jures.

À la tombée de la nuit, les principales artères de Séoul, jonchées de projectiles, étaient transformées en champ de bataille, les manifestants ripostant à coups de bouteilles incendiaires et de pierres.

Un ambassadeur à Séoul, qui a tenu à conserver l'anonymat, a jugé la situation très dangereuse.

La violence des affrontements rappelait non seulement celle de 1987 contre le président Chun Doo-hwan, prédécesseur de M. Roh, mais aussi celle qui, en 1960, avait mis fin au régime dictatorial du président Syngman Rhee.

Dans tout le pays, le nombre de manifestants a été estimé par les autorités à 200 000, dont 20 000 à Kwangju, où des affrontements avaient également lieu avec les forces de l'ordre, ainsi qu'à Taejeon, où les locaux du DPL ont été occupés.

Laissant des slogans appelant à « écraser (le président) Roh et à la

dissolution du parti démocrate-libéral » (DLP, au pouvoir), ainsi que des slogans anti-américains, les manifestants tentaient à Séoul de marcher sur la Maison-Bleue, le palais présidentiel.

Les policiers, présents par milliers, étaient débordés en plusieurs points de la capitale et se protégeaient des jets de pierres en tenant leurs boucliers au-dessus de leur tête. Dans le quartier commerçant de Chong-No, ils s'en prenaient à des manifestants à coup de tuyaux de plomb.

La vague de manifestations estudiantines, récurrentes à Séoul, a enflé depuis le décès d'un étudiant, le 26 avril, battu à mort par des policiers, et suivi du suicide par le feu de trois de ses camarades et d'une tentative de suicide par un quatrième.

Selon la télévision, les policiers, dépassés par le nombre de manifestants, n'étaient plus en mesure d'opérer des interpellations.

Bagdad s'oppose à une police de l'ONU

WASHINGTON (AFP) — Le président George Bush et le secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar ont discuté hier du projet de prise en charge des réfugiés kurdes par les Nations unies dans le nord de l'Irak, mais n'ont pu prendre aucune décision compte tenu de l'opposition de Bagdad à la formation d'une police de l'ONU.

Personne ne peut prédire quand les forces américaines et alliées qui aident les réfugiés kurdes irakiens à rentrer chez eux en sécurité pourront quitter le pays, a reconnu M. John Bolton, secrétaire d'État adjoint pour les organisations internationales, à l'issue de trois heures d'entretiens de MM. Bush et Perez de Cuellar à la Maison-Blanche.

M. Bush, qui entend voir les quelque 3200 soldats américains présents en Irak s'en aller le plus tôt possible, a étudié avec lui l'idée britannique, qu'il soutient, d'une force de police de l'ONU qui assurerait la sécurité des réfugiés. Mais juste avant l'entretien, le secrétaire général de l'ONU a annoncé que Bagdad refusait catégoriquement une telle éventualité.

« Ils ne veulent pas d'une présence de police de l'ONU dans la région », a déclaré M. Perez de Cuellar, précisant que le ministre irakien des Affaires étrangères Ahmad Hussein al Khodair avait exprimé hier à Bagdad un rejet très clair au secrétaire général adjoint de l'ONU, Marrack Goulding.

Les États-Unis se passeraient d'un consentement irakien, mais selon des sources diplomatiques à l'ONU, M. Perez de Cuellar estime nécessaire d'obtenir l'accord de Bagdad.

M. Bolton a reconnu que le secrétaire général estimait également nécessaire une nouvelle résolution de l'ONU pour l'envoi d'une force en Irak, alors que les Alliés estiment que la résolution 688 condamnant la répression des Kurdes l'y autorise déjà.

MM. Bush et Perez de Cuellar « n'ont pris aucune décision », a déclaré le haut responsable, soulignant qu'il fallait attendre les résultats des discussions sur la protection des réfugiés que doit avoir un représentant de l'ONU, Sadruddin Aga Khan, en fin de semaine à Bagdad, avec les autorités irakiennes.

Il est nécessaire d'attendre le résultat des négociations qu'ont les Kurdes à Bagdad avec le régime irakien pour voir s'ils sont satisfaits des intentions irakiennes, a-t-il dit. Il a cependant souligné qu'il y avait déjà un retour d'un important nombre des réfugiés.

Pour l'instant, il existe une zone de protection de facto dans le nord de l'Irak, sous le contrôle de plus de 8000 hommes de troupes alliées. Cette zone a été étendue au cours des derniers jours.

Le porte-parole de la Maison-Blanche Marlin Fitzwater a réaffirmé hier que les États-Unis ne voulaient pas créer une enclave permanente et M. Bush a souligné son désir de voir les troupes américaines s'en aller le plus vite possible : « Nous avons toujours considéré cet effort de secours comme limité dans le temps (...) Nous entendons agir avec l'ONU pour arriver rapidement au jour où tous ces réfugiés pourrions rentrer chez eux libres de toute peur ».

Belgrade demande à l'armée de rétablir l'ordre en Croatie

BELGRADE (Reuter) — Sans aller jusqu'à décréter l'état d'urgence, la présidence yougoslave a confié à l'armée, hier, le soin de rétablir provisoirement l'ordre en Croatie, où les heurts interethniques ont fait 18 morts depuis une semaine.

Le président croate, Franjo Tudjman, s'est dit prêt à coopérer, à condition que les troupes fédérales soient accompagnées d'unités de la police croate, et qu'elles ne tentent pas de s'imposer par la force.

« Nous refusons toute limitation de notre souveraineté mais sommes favorables à la paix et acceptons de coopérer avec les organes fédéraux, c'est-à-dire avec l'armée et la police fédérales », a-t-il dit au cours d'une conférence de presse à Zagreb.

Dans son plan en six points, dressé au terme d'une session extraordinaire de trois jours, la présidence fédérale ordonne le désarmement des civils et des groupes paramilitaires de Croatie, qu'ils soient serbes ou croates.

Seules l'armée et la police régulières auront le pouvoir de contrôler les zones sensibles, celles où la population est à majorité serbe.

Les Serbes de Croatie, qui sont 600 000 sur une population totale de 4,5 millions d'habitants, rejettent l'indépendantisme des Croates et ont proclamé leur propre autonomie dans certaines régions.

« L'Armée populaire yougoslave, qui a déjà été engagée dans les zones de crise (...), doit s'assurer de l'application effective de la décision » présidentielle, écrit le communiqué

de la présidence.

La présidence collégiale yougoslave représente les six républiques et les deux provinces autonomes de la fédération, ainsi que les organes centraux. Son plan a été adopté à l'unanimité.

Ce plan « est un premier signe encourageant », a déclaré le président serbe Slobodan Milosevic.

« Si ces mesures sont mises en application comme l'indique le plan, elles seront acceptables pour la Croatie », estime de son côté un haut responsable de Zagreb. « Si l'armée et la Serbie les respectent, nous pourrions jeter les premières bases d'une solution ».

Les troupes fédérales sont depuis longtemps soupçonnées par la Croatie et la Slovénie, aux velléités sécessionnistes affichées, de prendre le parti de la Serbie, plutôt favorable à un État central fort.

Le communiqué de la présidence ne précise pas qui doit rendre les armes, ni si l'armée, déjà en état d'alerte dans plusieurs régions de Croatie, a autorité pour désarmer les groupes paramilitaires.

Le chef de file de l'opposition serbe, Vuk Draskovic, a exhorté quelque 5000 partisans, lors d'une manifestation anti-guerre à Belgrade, à prendre les armes si aucune solution pacifique n'est trouvée.

« Nous devons commencer dès maintenant à former une armée serbe, a-t-il dit. Dans les jours qui viennent, la Serbie (...) devra se préparer à la guerre si aucune solution pacifique n'est envisageable ».

Bessmertnykh dénonce l'implantation des colonies juives dans les territoires occupés

AMMAN (Reuter) — La veille de son arrivée en Israël, le ministre soviétique des Affaires étrangères a dénoncé hier comme un obstacle à la tenue d'une conférence de paix régionale la poursuite par Israël de sa politique d'implantation de colonies juives dans les territoires occupés.

À Amman, seconde étape de sa tournée au Proche-Orient après Damas, Alexandre Bessmertnykh a en outre souligné que Moscou n'accepterait pas qu'Israël pose de conditions au rôle de l'URSS dans un règlement de paix.

Aucun ministre soviétique des Affaires étrangères ne s'est rendu en visite officielle dans l'État hébreu depuis la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays en 1967.

« Je ne peux pas envisager, concevoir ou accepter une situation

dans laquelle une conférence de paix serait réunie alors que se poursuivrait l'implantation de colonies », a-t-il dit à la presse à l'issue d'un entretien avec le roi Hussein.

« L'URSS et les autres pays qui souhaitent mettre en place une telle conférence vont aborder le problème de front (...) considérant la question comme une des choses qui doivent être résolues avant le début de la conférence », a-t-il ajouté.

Le chef de la diplomatie soviétique a ajouté qu'il n'exclut pas de limiter l'immigration juive vers Israël pour mettre fin à l'implantation de colonies dans les territoires occupés.

Alexandre Bessmertnykh a souligné que le rétablissement des relations diplomatiques entre l'URSS et l'État hébreu n'était pas un préalable

à la participation de Moscou à des pourparlers de paix au Proche-Orient.

À Jérusalem, le premier ministre israélien Yitzhak Shamir, qui n'avait pas encore eu connaissance des propos d'Alexandre Bessmertnykh, a déclaré que l'URSS devait rétablir ses relations avec Israël si elle souhaitait participer au processus de paix.

« Bien sûr (...), il s'agit d'une condition préalable à la participation de l'URSS au processus de paix », a-t-il dit à l'issue d'un déjeuner avec des parlementaires européens.

L'URSS et les États-Unis se sont entendus pour parrainer une conférence de paix. Mais de nombreux problèmes comme la représentation palestinienne ou le rôle des Nations unies restent en suspens.

Les pays arabes et l'OLP, avec

l'appui de l'URSS, souhaitent la tenue d'une conférence sous les auspices des Nations unies pour mettre en oeuvre les résolutions 242 et 338 qui exigent un retrait israélien des territoires occupés.

Mais Israël s'oppose au principe de concession territoriales en échange de la paix et refuse toute négociation avec l'OLP que les États arabes considèrent comme le seul représentant légitime du peuple palestinien.

Après Israël, Alexandre Bessmertnykh poursuivra sa tournée au Liban, en Arabie saoudite et en Égypte, où il rencontrera dimanche le secrétaire d'État américain James Baker, qui entame aujourd'hui sa quatrième tournée de paix au Proche-Orient en un mois.

\$5,000,000

(Approximatif)

TIRAGE

LOTTO

649

SAMEDI

Ça change pas le monde. Sauf que...



loto-québec

